

Printemps 2015

Numéro 117

Le Trésor des Kirouac

Revue des descendants d'Alexandre de K/voach
Témoïn de l'actualité Kirouac depuis 32 ans



Famille de Karyne Kirouac, gagnante du concours organisé dans le cadre de la série radiophonique *Sur les traces de Kerouac* à ICI Radio-Canada Première l'automne dernier. De gauche à droite : son père, Pierre Kirouac, sa sœur jumelle, Roxanne, la gagnante, Karyne et sa mère, Lise Marcotte. (photo : collection Karyne Kirouac)



Kirouac
Kirouack



Kérouac
Kérouack



Keroac
Keroack



Kéroack
Kyrouac



Breton
Burton



Curwack
Curwick



Le Trésor des Kirouac

Le Trésor des Kirouac, bulletin de liaison de tous les descendants d'Alexandre de K/voach, est publié en version française et anglaise. Il est distribué à tous les membres de *l'Association des familles Kirouac inc.* Les reproductions d'articles sont permises à condition d'obtenir au préalable l'autorisation expresse de *l'Association des familles Kirouac inc.* ainsi que celle de l'auteur.

Auteurs et collaborateurs pour ce numéro (par ordre alphabétique)

André Kirouac, François Kirouac, Jacques Kirouac, Karyne Kirouac,
Marie Kirouac, Marc Villeneuve

Conception graphique

Page couverture : Jean-François Landry
Logo de l'Association au verso du bulletin : Raymond Bergeron
Le bulletin : François Kirouac

Blason et logotype de l'Association

Le blason familial « De K/Voach » et le « Logotype » de *l'Association des familles Kirouac inc.* sont légalement enregistrés et leur reproduction en tout ou en partie est interdite sans une autorisation écrite émise par la direction de *l'Association des Familles Kirouac inc.*

Montage

Version française : François Kirouac
Version anglaise : Greg Kyrouac

Traduction et révision linguistique des textes

Marie Lussier Timperley, Céline Kirouac,
Lucille Kirouac, Robert Kirouac, Thérèse Kirouac

Politique éditoriale

L'Éditeur (La Rédaction) du bulletin *Le Trésor des Kirouac* (incluant les bulletins *Le Trésor Express*) peut corriger et abrégé les textes qui lui sont soumis, ainsi que refuser la publication d'un texte, d'une photo, d'une caricature ou d'une illustration, jugés inappropriés en regard de la mission de l'AFK ou, à son avis, susceptibles de causer préjudice, que ce soit à l'Association, à un de ses membres, à toute personne, à tout groupe de personnes ou à un quelconque organisme. Rien ne pourra être publié dans *Le Trésor* sans l'accord préalable de son auteur; ce dernier devant assumer l'entière responsabilité du matériel proposé.

Édition

L'Association des familles Kirouac inc.
3782, Chemin Saint-Louis, Québec (Québec) Canada G1W 1T5

Dépôt légal 2^e trimestre 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Tirage

Version française : 120 copies, Version anglaise : 65 copies

ISSN 0833-1685

Abonnement :

Canada : 22 \$; États-Unis : 22 \$ US ; Outre-mer : 30 \$ canadiens

Table des matières

Le Trésor des Kirouac n° 117

Le mot du président	3
Salon du patrimoine familial 2015	4
Nouveau membre au C.A. de l'AFK	5
Ascendance d'André Kirouac	6
Entrevue avec Karyne Kirouac	7
Ascendance de Karyne Kirouac	8
Des nouvelles de Geneviève Kérouac	11
Marie Catherine Metot, épouse de Louis de Kervoach	13
La conciliation du droit français et du droit britannique au XVIII ^e	18
Une page Facebook consacrée à Janet Michele Kerouac	20
Rassemblement annuel, 2015 programme provisoire	21
Rebondissement dans la saga de la succession de Jack Kerouac par Gerald Nicosia	22
In Memoriam	24
Généalogie et page du lecteur	26
Conseil d'administration 2014-2015	27
Correspondants régionaux	27
Membres des comités permanents	27

Mot du président

Dans ce premier numéro du *Trésor des Kirouac* pour l'année 2015, c'est avec grand plaisir que je vous annonce l'arrivée d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration de notre Association : André Kirouac, originaire de Saint-Cyrille-de-L'Islet, s'est joint à nous le 31 janvier dernier.

André n'est pas un inconnu. Il a été de l'organisation du rassemblement de Saint-Cyrille en 1996 et nous avons déjà parlé de son projet d'escalader le Kilimandjaro à l'automne 2015 (voir *Trésor* 116). Il était de l'équipe qui a organisé le lancement de mon livre sur *L'Ancêtre des familles Kirouac en Amérique, son épouse et leurs fils*; grâce à lui la réception eut lieu au *Musée naval de Québec*. Dans les pages qui suivent vous découvrirez son intéressant et impressionnant parcours professionnel.

La principale fonction d'André à l'AFK sera d'animer les média sociaux où nous sommes présents mais pas assez actifs. Selon la *Fédération des associations de familles* l'usage des média sociaux par diverses associations est peu efficace pour recruter de nouveaux membres. Toutefois, un des objectifs de notre association étant de développer et mieux faire connaître notre patrimoine familial, et les média sociaux étant l'endroit privilégié où les nouvelles générations se rencontrent, discutent et échangent, nous devons y être présents.

Jadis pour échanger des nouvelles, nous nous réunissions dans un même lieu. Aujourd'hui, les gens se retrouvent de façon virtuelle en utilisant les média sociaux. D'où l'importance pour nous d'en tenir

compte si l'on veut assurer la pérennité de l'Association. Pour la visibilité, nous n'avons pas de choix, nous devons nous adapter et changer nos façons de faire.

C'est la vision d'André; vision que je partage entièrement. Si le recrutement n'augmente pas beaucoup via les média sociaux, ce qui compte c'est la visibilité de notre association. C'est un excellent moyen de diffuser les réalisations passées, présentes et futures de notre association de famille. Pour la visibilité, c'est un incontournable.

Qui a gagné le concours organisé par *Ici-Radio-Canada* en novembre dernier dans le cadre des émissions sur Jack Kerouac? Découvrez Karyne Kirouac de Laval, une descendante à la neuvième génération de Simon-Alexandre, le fils aîné de notre ancêtre. Elle a gagné un voyage pour deux personnes à San Francisco sur les traces de notre cousin écrivain.

Vous souvenez-vous de Geneviève Kérouac, artiste et acrobate, que nous vous avons présenté à l'hiver 2007 alors qu'elle venait de remporter plusieurs grands prix en danse SWING? Comme Geneviève a réorienté sa carrière en théâtre, Marc Villeneuve relate son parcours et nous présente son conjoint et leur fils.

Lisez aussi le troisième et dernier article d'une série commencée à l'hiver 2011 où dans lesquels je vous présentais les transactions effectuées par Louis, le fils cadet de notre ancêtre. Après le décès de Louis en 1779, sa veuve, Catherine Metot a effectué de nombreuses transactions : ventes et achats. On découvre aussi comment a été



François Kirouac

Collection François Kirouac

effectué le partage de la *communauté de biens* qui existait entre Catherine et Louis. Pour terminer cette série, il m'est apparu utile d'ajouter un texte sur la conciliation du droit français et du droit britannique pour mieux comprendre le contexte juridique de l'époque de nos ancêtres.

Nouvelle inattendue : le dossier de l'héritage de Jack refait surface! Suite à la découverte d'une importante lettre de Neal Cassady à Jack Kerouac, lettre qui serait à l'origine de son style d'écriture. Gerald Nicosia fait le point dans ce dossier brûlant.

De plus, notre autre célèbre cousin, Marie-Victorin, né Conrad Kirouac, est d'actualité : pour souligner le 80^e anniversaire de la publication de sa *Flore laurentienne, ICI RADIO-CANADA (première chaîne)* lui consacre une émission spéciale : *Les années lumières*, animée par Yannick Villedieu, le dimanche, 29 mars 2015. Nous prévoyons vous en parler dans notre prochain bulletin.

Bonne lecture!

SALON DU PATRIMOINE FAMILIAL 2015

Une nouvelle fois cette année, notre association a participé, ainsi qu'une cinquantaine d'autres associations de famille, au *Salon du Patrimoine familial* organisé par la *Fédération des associations de familles du Québec*. Cette treizième édition s'est déroulée à *Laurier Québec* du 27 février au 1^{er} mars. Le nombre de familles participantes comme le nombre de visiteurs semblent diminuer d'année en année même si l'engouement à chercher ces ancêtres ne diminue pas. Il est très facile de consulter l'Internet pour découvrir des ascendances généalogiques mais les données sont très souvent inexactes. Il est d'autant plus important de savoir que c'est auprès des associations de familles que l'information exacte est disponible car elle est basée sur des documents d'archives dont même le contenu a aussi été vérifié!



Merci aux bénévoles qui ont donné généreusement de leur temps pour recevoir les visiteurs et répondre à leurs questions concernant notre famille et son association. En plus de Céline Kirouac et de Jean-Yves Laurin (photo ci-contre), Marie Kirouac, Lucille Kirouac et Mercédès Bolduc ont été activement présents durant cette fin de semaine en compagnie de Marc Villeneuve, Jacques Kirouac et François Kirouac.



Cette année, chaque visiteur à notre kiosque a reçu un billet de tirage lui permettant de gagner un prix, soit un abonnement d'un an au *Trésor des Kirouac*, soit un titre d'ascendance personnalisé. Robert Kirouac a tiré les deux billets gagnants à 16 heures dimanche après-midi. Merci à Robert et félicitations aux gagnantes! Madame Doris Mayhue de Québec a gagné l'abonnement d'un an au *Trésor des Kirouac* et madame France Kirouac Desgagné de Lévis a remporté le titre d'ascendance, soit sa généalogie jusqu'à l'ancêtre K/.

Madame France Kirouac Desgagné, de Lévis, déposant son coupon de participation au tirage vendredi matin lors de l'ouverture du Salon. En arrière-plan, madame Marie Kirouac.



NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION André Kirouac (GFK 02252)

Lors de la dernière assemblée générale des membres de notre Association, au mois d'août 2014, deux postes d'administrateurs n'avaient pas été pourvus par l'assemblée. Comme il est prévu à l'article 6.06 des règlements généraux de l'AFK, le conseil d'administration a procédé, le samedi, 31 janvier dernier, à la nomination de M. André Kirouac à titre de conseiller. André remplace Lucie Jasmin qui a quitté le C.A. après huit années. Ses principales responsabilités porteront sur l'animation des média sociaux dont Facebook et Twitter et la page Internet de **Le Québec une histoire de famille**. André a déjà complété l'étude de ce que l'AFK publie sur les média pour en faire l'animation et y mettre en valeur notre patrimoine familial.

Directeur du Musée naval de Québec depuis juin 1997, André Kirouac a auparavant occupé divers postes de direction et de chargé de projet, notamment au Parc de l'aventure basque en Amérique à Trois-Pistoles (1994-96), au Musée de la civilisation à Québec (1988-94), au Centre d'interprétation de la Seigneurie des Aulnaies à Saint-Roch-des-Aulnaies (1986-88) et au Musée maritime Bernier à L'Islet (1977-1986).

Il a complété des études en architecture de paysage et obtenu un baccalauréat général spécialisé en éducation et en communication; il a une maîtrise en muséologie, il a aussi effectué de nombreux stages dont un en muséologie au *Mystic Seaport Museum* de Mystic au Connecticut, États-Unis. Il a publié bon nombre d'articles et prononcé



André Kirouac, nouveau membre du conseil d'administration de l'AFK

des conférences traitant d'histoire maritime et de muséologie tant au Canada qu'en Europe. En 2001 au Collège militaire royal de Kingston, en Ontario, il a donné le cours d'histoire militaire canadienne. En 1993, il a publié un livre sur l'église de L'Islet : **Quand l'Église rythmait la vie**. Il prépare présentement la publication d'un autre livre intitulé : **L'objet messenger**.

Au cours des trente-sept dernières années, il a monté plusieurs expositions muséologiques et a travaillé à des documentaires télévisuels. Il a aussi participé à la conception de sites web et créé des activités éducatives, d'interprétation et d'animation pour plusieurs musées québécois. Au Musée naval de Québec, il a contribué à l'obtention de prix importants dont le prix d'**Excellence 2003** de l'Association des musées canadiens pour l'exposition **Impacts 1942-1944 La bataille du Saint-Laurent** ainsi que le prix audio-visuel et multimédia **Télé-Québec 2007**, de la Société des musées québécois, pour l'exposition virtuelle **Pirates**

ou corsaires, à l'abordage sur le Saint-Laurent. Il est récipiendaire des médailles du Jubilé d'or et de Diamant de la Reine Elizabeth II et de la Mention élogieuse du commandement de la Marine royale canadienne.

Côté famille, André est l'époux de Doris Brochu et le beau-père d'Alexandre, le fils de Doris. Il a quatre enfants, Philippe, Étienne, Ariane et Marie-Laurence et une petite-fille, Alice. Il est le frère aîné de Serge Kirouac dont il a été question dans l'article *Carnaval chinois à Québec*, publié dans le précédent numéro du **Trésor des Kirouac**. André et Serge sont les fils de Conrad (Wilfrid) Kirouac et de Carmelle Caron et sont aussi les cousins germains du trésorier de notre Association, René Kirouac.

À propos d'André Kirouac, voir aussi **Le Trésor des Kirouac**, numéro 111, printemps 2013.

Ascendance d'André Kirouac



François Kirouac, février 2015

ENTREVUE AVEC KARYNE KIROUAC

réalisée par Marie Kirouac, Jacques Kirouac et François Kirouac

Pour souligner le quarante-cinquième anniversaire du décès de l'écrivain franco-américain Jack Kerouac, ICI Radio-Canada Première Chaîne a diffusé en novembre 2014 une série radiophonique en quatre épisodes. Ce documentaire était une idée originale de Gabriel Anctil et d'Élodie Gagnon pour rendre hommage à notre « cousin » Jack Kerouac en mettant l'accent sur ses racines bretonnes et québécoises.

Dans le cadre de cette émission, un concours avait été organisé auprès des auditeurs. Plusieurs Kirouac s'y sont inscrits et nous sommes heureux de vous présenter la gagnante, Karyne Kirouac, de Laval.

À la suite de l'attribution du prix qui consistait en un voyage sur la côte ouest des États-Unis, *Le Trésor des Kirouac* l'a interviewée pour vous. C'est avec plaisir que nous vous transmettons son témoignage.

Le Trésor : Où êtes-vous née et où avez-vous grandi?

Karyne : Je suis née à Laval, mais j'ai grandi à Saint-Eustache qui est une banlieue sur la Rive-Nord de Montréal.

Le Trésor : Où avez-vous étudié?

Karyne : J'ai fait mes études collégiales au Collège Lionel-Groulx situé à Sainte-Thérèse dans les Basses-Laurentides et au CEGEP Ahuntsic à Montréal. J'ai également étudié à l'U.Q.À.M. (Université du Québec à Montréal).

Le Trésor : Quelle formation avez-vous acquise?

Karyne : Ma passion pour l'histoire m'a conduite à étudier en sciences humaines, ce qui m'a permis de décrocher, dans un premier temps, un DEC (Diplôme d'études collégiales) en 2002. Par la suite, j'ai poursuivi ma formation à l'U.Q.À.M. où j'ai obtenu, en 2006, un baccalauréat avec majeure en histoire et mineure en gestion des documents et des archives. Je souhaitais entreprendre des études de deuxième cycle universitaire dans le programme de bibliothéconomie, cependant, devant le faible taux de placement, j'ai réorienté mon choix de carrière. Mes réflexions m'ont amenée à m'inscrire dans le programme de Techniques en archives médicales. J'ai obtenu un second DEC dans ce programme d'études en 2011.

Le Trésor : Où travaillez-vous?

Karyne : Depuis juin 2011, j'occupe un poste d'archiviste médicale à l'Hôpital Saint-Luc du CHUM (Centre hospitalier de l'Université de Montréal).

Le Trésor : Quelles sont vos responsabilités?

Karyne : Ma principale tâche consiste à analyser le contenu du dossier médical afin de m'assurer que les renseignements écrits par les médecins sur la feuille sommaire concordent avec ceux se trouvant dans le dossier. Par la suite, je transmets ces informations au Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec afin de lui permettre de dresser un portrait de la santé de la population québécoise et des différents services qu'elle requiert lors d'une hospitalisation ou d'une chirurgie d'un jour. L'ensemble de ces données permet



(Photo : collection Karyne Kirouac)

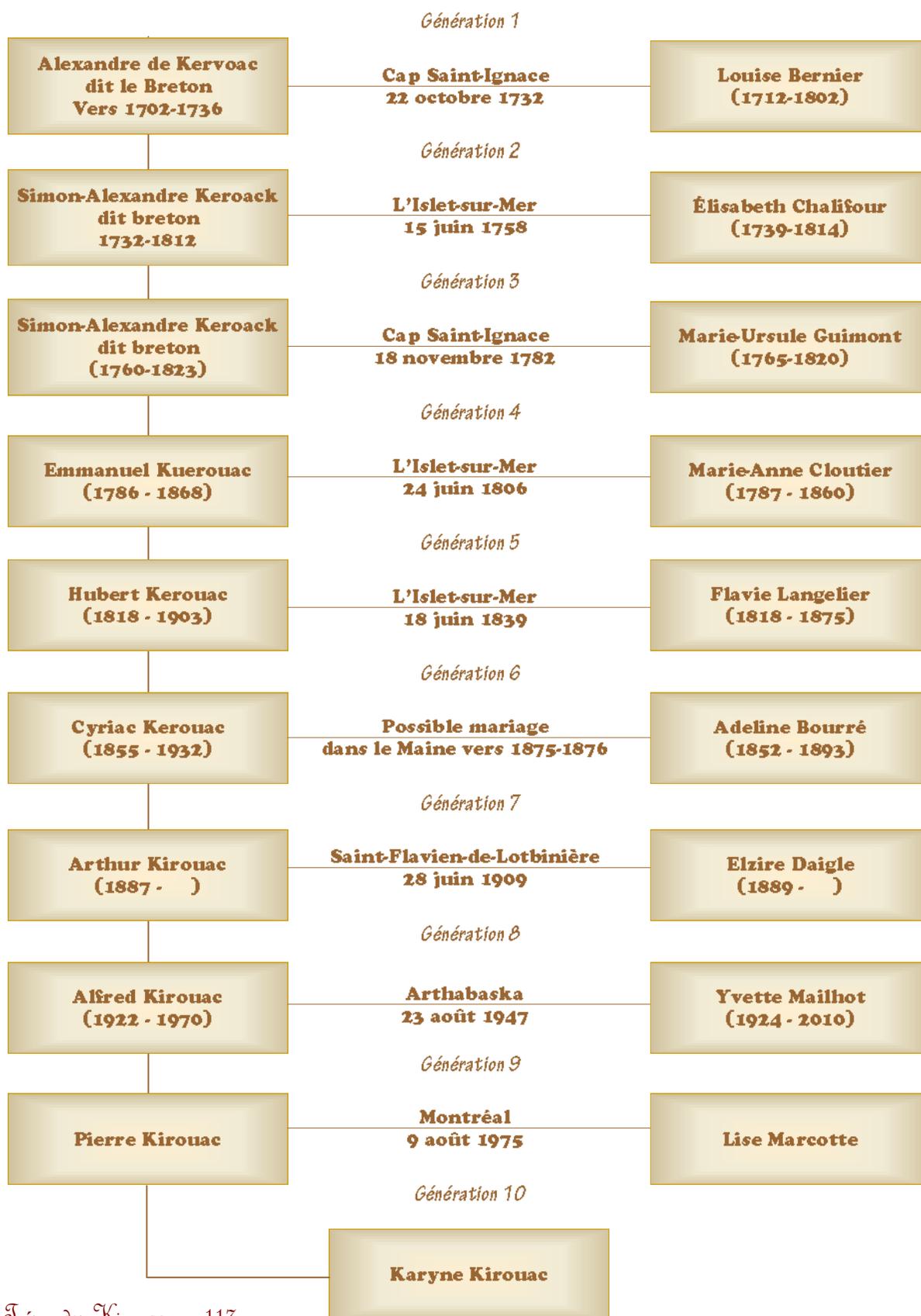
Karyne Kirouac, gagnante du concours organisé dans le cadre de la diffusion de la série radiophonique *Sur les traces de Kerouac* à ICI Radio-Canada Première Chaîne l'automne dernier.

la réalisation de statistiques et l'attribution des budgets aux divers services de l'hôpital, par exemple, la médecine interne, la néphrologie, l'urologie, la chirurgie hépatobiliaire et pancréatique et l'obstétrique-gynécologie. Dans le cadre de mon travail, je suis aussi appelée à faire de l'accès à l'information, ce qui consiste à transmettre, entre autres, aux usagers, aux cliniques médicales, aux compagnies d'assurances, aux CLSC et aux centres hospitaliers les renseignements consignés dans les dossiers médicaux pour assurer la continuité des soins dans certains cas.

Le Trésor : Connaissez-vous vos origines, votre ascendance?

Karyne : Oui, grâce à mon père, à mon oncle et à ma grand-mère paternelle. Ils m'ont permis, de

Ascendance de Karyne Kirouac



même qu'à ma sœur et à mes cousins, de connaître quelque peu notre généalogie en partageant avec nous, certains de leurs souvenirs. Par conséquent, nous savons depuis notre adolescence que le père de Jack Kerouac était le cousin de notre arrière-grand-père. J'ai également consulté l'album généalogique de la famille Kirouac que mon oncle s'était procuré dans les années 1990, ce qui m'a fourni plusieurs autres renseignements quant à mes origines.

Le Trésor : Qu'est-ce qui vous a amenée à lire Jack Kerouac?

Karyne : Je dois mon intérêt de lire l'œuvre de Kerouac à ma grand-mère, mais surtout de mon oncle. Ma grand-mère nous a recommandé, à ma sœur et à moi, la lecture de *Avant la route* et de *Sur la route*. Quant à mon oncle, il partageait avec les membres de la famille ses réflexions suite à ses lectures. Comme la majorité des gens, j'ai d'abord lu *Sur la route* puisqu'il s'agit du roman phare de l'écrivain. J'ai poursuivi avec *Avant la route* et ainsi de suite. J'ai presque lu tous les livres qu'il a écrits.

Le Trésor : Avez-vous lu en français ou en anglais?

Karyne : En français.

Le Trésor : Qu'aimez-vous dans l'œuvre de Jack Kerouac?

Karyne : J'adore le fait qu'il se soit inspiré des événements de sa propre vie pour écrire ainsi que sa prose qui n'est pas sans rappeler la musique jazz en raison du rythme effréné des idées et des mots qui se succèdent.

Le Trésor : Que pensez-vous de cette œuvre?

Karyne : Elle est unique et intemporelle.

Le Trésor : Parmi les livres de Kerouac, lequel préférez-vous?

Karyne : Il me serait facile de répondre *Sur la route* puisque j'ai lu deux fois ce roman, dont le rouleau original. Cependant, ce n'est pas le cas, car je suis incapable d'arrêter mon choix sur un seul. Bien que je n'aie pas lu tous les romans de Jack Kerouac, il y en a trois qui m'ont marquée et que j'apprécie plus particulièrement. Tout d'abord, j'ai adoré la lecture du roman *Avant la route*. D'une part, en raison de la fluidité de l'écriture et, d'autre part, pour l'histoire elle-même qui nous plonge dans l'enfance et l'adolescence, bien que romancées, de Kerouac à Lowell. J'avais l'impression de vivre les événements aux côtés des personnages et j'étais totalement absorbée par ma lecture.

Ensuite, *Big Sur* est un livre que j'affectionne particulièrement, car Kerouac nous montre sa fragilité ainsi que sa quête spirituelle. Je suis d'avis qu'il s'agit du roman dans lequel le lecteur peut avoir accès à l'homme qu'il était et dans lequel il se livre le plus. Bref, il s'agit d'un roman où, du haut d'une cabane isolée au sommet d'une montagne, Kerouac fait de l'introspection et tente de se ressourcer alors qu'il y vit seul au cours de moments éprouvants.

Enfin, la lecture de *Satori à Paris* m'a interpellée en raison du thème abordé, soit la recherche des origines généalogiques de l'auteur à Paris et en Bretagne.

Le Trésor : Si vous aviez à recommander un livre de Jack, lequel conseilleriez-vous?

Karyne : *Sur la route*, car je suis d'avis qu'il est le plus accessible et

qu'il permet de saisir l'essence du mouvement littéraire qu'était la *Beat Generation*.

Le Trésor : Que pensez-vous de l'homme lui-même?

Karyne : Les gens ont tendance à étiqueter les autres par leurs faits et gestes et Jack Kerouac ne fait pas exception. Plusieurs le dépeignent comme un alcoolique et un débauché, mais je crois qu'il faut aller au-delà de cette image. Il est vrai qu'il a brûlé la chandelle par les deux bouts et que certains de ces actes étaient discutables, mais, lorsque nous lisons son œuvre, ses valeurs ressortent : famille, amitié, générosité, loyauté, liberté et culture. Je suis également d'avis que ses fréquentations l'ont influencé et ont joué un rôle dans les directions que sa vie a prises.

Le Trésor : Que pensez-vous de la *Beat Generation*?

Karyne : La *Beat Generation* s'inscrit dans le mouvement de contre-culture qui a été observé après la Deuxième Guerre mondiale dans les sociétés occidentales. Il ne s'agissait pas d'un phénomène unique et isolé. Il témoignait d'une cassure avec l'ordre préétabli, d'un rejet des valeurs traditionnelles et d'une ouverture sur le monde.

Le Trésor : Dans les différents livres de Jack que vous avez lus, avez-vous été surprise de l'importance qu'il accorde à ses racines québécoises et bretonnes?

Karyne : Non, car j'avais lu sur la vie de l'écrivain avant de lire ses romans, ce qui m'a permis de constater qu'il accordait beaucoup d'importance à ses origines québécoises et bretonnes.

Le Trésor : Comment avez-vous appris l'existence du concours à Radio-Canada?

Karyne : Lors de mon heure de dîner au travail, j'ai pris l'habitude de m'informer sur le site web de Radio-Canada; c'est donc en le consultant que j'ai appris qu'il y avait un concours pour souligner la publication d'un livre numérique ainsi que la diffusion d'une série documentaire consacrés à Jack Kerouac dans le cadre de l'émission *Médium large* animée par madame Catherine Perrin.

Le Trésor : Que pensez-vous de la série d'émissions diffusées l'automne dernier par Radio Canada?

Karyne : J'ai grandement apprécié cette série d'émissions à laquelle messieurs Jacques et François Kirouac ont participé lors du passage des auteurs, Gabriel Anctil et Franco Nuovo, dans la région du Bas-Saint-Laurent. Elle m'a permis d'en connaître davantage sur les racines québécoises de l'auteur américain et de cerner davantage son désir de les connaître. J'ai aussi mieux compris sa démarche et son style littéraire. Par conséquent, je suis convaincue que je porterai un regard différent lorsque je relirai son œuvre.

J'ai surtout aimé les entrevues que messieurs Anctil et Nuovo ont effectuées auprès de certaines personnes ayant connu Jack Kerouac, entrevues riches en souvenirs et en émotions. L'écoute des émissions m'a également appris qu'il avait inspiré quelques artistes, tels que Zachary Richard et Damien Robitaille.

Le Trésor : Qu'est-ce qui vous a amenée à vous inscrire à ce concours?

Karyne : D'abord, les destinations offertes, soit New York, Chicago, la Nouvelle-Orléans et San Francisco m'intéressaient. Ensuite, je trouvais intéressant d'avoir l'occasion de fouler les mêmes endroits que Kerouac. D'ailleurs, ma sœur Roxanne et moi avions déjà envisagé de suivre les traces de l'auteur américain en sillonnant la mythique **Route 66** qui fait l'objet du roman *Sur la route*. Bref, il s'agissait d'un concours tout indiqué pour nous.

Le Trésor : D'autres personnes vous ont-elles contactée à la suite de l'annonce que vous aviez gagné le concours?

Karyne : Oui, au moment de la diffusion de mon entrevue téléphonique avec madame Perrin, deux anciennes collègues de travail m'ont envoyé un courriel pour me féliciter.

Le Trésor : En quoi consiste exactement ce voyage que vous avez gagné?

Karyne : Il s'agit d'un voyage de six jours à San Francisco, pour deux personnes. Au cours de ce voyage, Roxanne et moi irons visiter la célèbre prison d'Alcatraz, le California Academy of Sciences de même que The Bay Aquarium et nous ferons une croisière dans la baie de San Francisco à bord du Blue & Gold Fleet Bay Cruise.

Le Trésor : Quel a été l'impact de ce prix dans votre famille?

Karyne : Les membres de ma famille étaient extrêmement heureux pour moi.

Le Trésor : Votre sœur jumelle est-elle intéressée à Jack Kerouac et à son œuvre?

Karyne : Oui. Elle a commencé la lecture des romans de Jack Kerouac quelques années après moi.

Le Trésor : Quand envisagez-vous de faire ce voyage?

Karyne : À la fin du mois de juin.

Le Trésor : Votre sœur jumelle vous accompagnera-t-elle?

Karyne : Oui.

Le Trésor : Êtes-vous fière de porter le nom de Kirouac?

Karyne : J'en retire une certaine fierté. Je suis toujours flattée lorsqu'une personne me demande si je suis apparentée à Jack Kerouac. Je me rappellerai toujours les deux phrases suivantes : la première m'a été dite par un libraire lorsqu'il a su mon nom de famille : « vous portez le même nom qu'un grand écrivain américain. » La deuxième a été prononcée par l'un de mes professeurs de sociologie au CÉGEP et qui s'adressait à un étudiant chargé de prendre les présences lors du premier cours et à qui j'avais proposé d'épeler mon nom de famille : « s'il connaît ses classiques, il doit savoir comment l'écrire puisqu'il s'agit du nom d'un célèbre écrivain américain ayant rédigé l'un de ses romans sur un rouleau faisant plusieurs mètres de long! »

À KARYNE ET ROXANNE BON VOYAGE À SAN FRANCISCO!

Et n'oubliez pas de visiter la librairie *City Lights* et *Jack Kerouac Alley*, Café Vesuvio, JK Bar, etc.

Des nouvelles de Geneviève Kérouac

Par Marc Villeneuve

Nous avons eu le plaisir de faire la connaissance de Geneviève Kérouac, artiste, danseuse et acrobate et de vous la présenter à l'hiver 2007¹. Elle est la fille de Michel Kérouac et de Diane Massicotte. Nous sommes heureux de partager les nouvelles que Geneviève nous a fait parvenir récemment.

Geneviève continue d'évoluer brillamment dans le monde artistique. Après une belle carrière en danse swing autant comme danseuse que professeure et après avoir participé à des numéros dans différentes troupes de cirque, aujourd'hui elle partage son temps entre son poste de directrice générale du *Théâtre À Tempo* et celui de conseillère artistique à l'*École de cirque de Québec*. Ce partage varie d'une année à l'autre

en fonction des contrats de spectacle qu'elle reçoit.

En tant que conseillère artistique à l'École de cirque elle agit comme metteur en scène pour les numéros des élèves finissants qu'elle accompagne (choix de la musique, rythme, esthétique). Elle a d'ailleurs fait la mise en scène du spectacle de fin d'année des étudiants inscrits au DEC en arts du cirque.

Geneviève est également responsable de la formation clownesque² à l'École de cirque et, à ce niveau, elle enseigne à des étudiants en art du cirque du CEGEP de Limoilou. Elle travaille aussi avec certaines compagnies de cirque comme metteur en scène ou conseillère artistique pour certains de leurs spectacles.

Parallèlement à son travail à l'École de cirque, Geneviève a participé en 2008 avec Olivier Forest, Benoît Lemay et Louis Laroche, à la fondation du *Théâtre À Tempo*, un organisme à but non lucratif ayant pour mission la création et la production de spectacles interdisciplinaires de qualité qui favorisent rythme et mouvement et laissent une grande place au jeu clownesque dans leurs productions³. En plus d'être la directrice générale du *Théâtre À Tempo*, elle en est la co-directrice artistique et, de plus, elle y figure comme artiste de cirque et danseuse.

Geneviève nous explique que cette compagnie de spectacles multidisciplinaires fut fondée pour éclaircir les orientations artistiques et la mission de cette entreprise, pour simplifier l'administration et la gestion des contrats ainsi que pour faciliter l'accès à différentes subventions, une obligation quasi-



Geneviève Kérouac
(Photo : collection Geneviève Kérouac)

essentielle pour une compagnie de création et de production de spectacle comme la leur.

Leurs spectacles, comme par exemple *Swing Station*, *La Grande Étude* ou *L'Oubliette*, s'adressent à un public de tout âge principalement aux jeunes et à tous ceux qui ont gardé un cœur jeune.

Côté personnel, Geneviève nous apprend que son partenaire dans la vie, depuis bientôt quatorze ans, et au *Théâtre À Tempo*, est Olivier Forest. Ils se sont rencontrés alors

¹ *Le trésor des Kirouac*, numéro 90, hiver 2007, pages 7 à 11.

² L'art clownesque est défini sur le site de l'École nationale de cirque de Montréal comme « un travail de jeu dramatique, de mime, de la farce et du burlesque pour réaliser des sketches qui font rire les spectateurs. »

³ Site internet du Théâtre À Tempo à www.atempo.ca

(Photo : collection Geneviève Kérouac)



De haut en bas :
Siméon, Olivier et Geneviève.

que tous les deux travaillaient pour le **Cirque Eos**, elle comme acrobate et lui comme musicien. Depuis janvier 2011, ils sont les heureux parents d'un beau garçon nommé Siméon. Comme on disait jadis, Siméon est «un enfant de la balle» : il accompagne ses parents dans leurs tournées depuis qu'il a cinq mois. C'est d'ailleurs la naissance de Siméon qui explique en partie pourquoi Geneviève avait mis un terme à sa carrière de danseuse et de professeure de *swing*. Les

spectacles et les cours se donnant principalement le soir et les fins de semaines, cela était incompatible avec la vie de famille que Geneviève et Olivier veulent privilégier.

Concernant les projets d'avenir, Geneviève nous apprend que le **Théâtre À Tempo** prépare une importante tournée de plus de 90 représentations de leur pièce **La Grande Étude** prévue en Ontario francophone pendant deux ans en

plus d'être invité à jouer six mois en Allemagne au début de 2016.

À GENEVIÈVE ET OLIVIER, BONNE CHANCE DANS TOUS LEURS PROJETS.

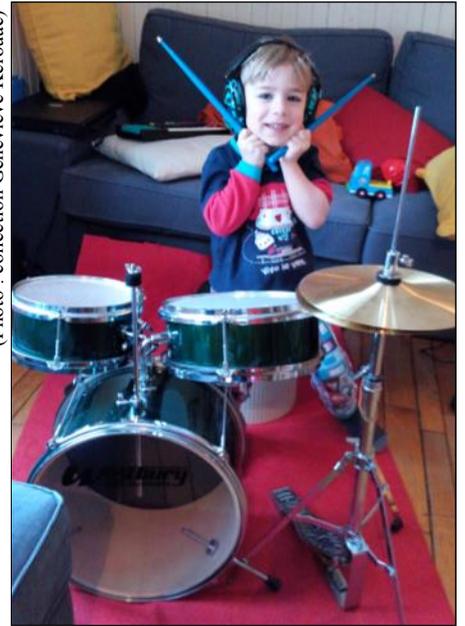
Pour avoir de plus amples renseignements sur les spectacles et les présentations de la troupe de **Théâtre À Tempo** veuillez visiter le site Web du Théâtre à cette adresse : www.atempo.ca.

(Photo : collection Geneviève Kérouac)



Siméon et sa mère, Geneviève

(Photo : collection Geneviève Kérouac)



Siméon sur les traces de papa peut-être?

Photo : collection Olivier Forest



OLIVIER FOREST

Biographie extraite du site internet du **Théâtre À Tempo**

Artiste multidisciplinaire de grand talent, Olivier est né le 1^{er} mai 1978 à Québec. Ses parents sont Martin Forest et Geneviève Noirod. Après des études collégiales et universitaires en musique, il fait ses débuts professionnels comme musicien en 1996. Il joue au sein de plusieurs formations en tant que batteur et percussionniste. Cofondateur du groupe **Plastic LitE**, il a été finaliste au festival de la chanson de Granby en 2003.

Il joue présentement au sein de groupes musicaux très diversifiés comme : la **Tourelle Orkestra** (klezmer), le **Strictly Jazz Band** (swing), **Insurgent** (rock-électro), etc. De plus, ses talents de comédien et d'improvisateur lui valurent d'être engagé par le **Cirque Éos** en 2001 comme personnage et percussionniste. Directeur artistique et co-fondateur du **Théâtre À Tempo**, il a participé à la création de nombreux spectacles au cours des dernières années dont **L'oubliette** un spectacle qu'il y a récemment co-créé. La biographie d'Olivier est disponible sur le site internet du **Théâtre À Tempo** : www.atempo.ca

Marie-Catherine Metot, épouse de Louis de Kervoach

François Kirouac

Cet article s'inscrit en continuité de ceux publiés à l'hiver 2011 (*Le Trésor des Kirouac*, numéro 106) et à l'été 2012 (*Le Trésor des Kirouac*, numéro 108) qui avaient porté sur les transactions notariées effectuées par Louis de Kervoach, fils cadet d'Alexandre et de Louise Bernier. Dans le premier de ces deux articles, nous avons vu de quelle façon cette dernière avait contribué à l'établissement de son fils Louis sur une ferme et de quelle façon celui-ci s'y était pris pour agrandir sa propriété entre 1758 et 1765. Dans le deuxième article, je poursuivais avec les contrats notariés entre 1766 et 1779, année du décès de Louis, pour finalement établir un bilan des avoirs du couple au décès du chef de famille grâce à un inventaire de leurs biens effectué en janvier 1783.

Ces actes notariés nous avaient permis de constater que la valeur totale des biens meubles leur ayant appartenu et figurant dans l'acte du 27 janvier 1783 se situait à 3761 livres tournois, 18 sols et 6 deniers. À cette date, la succession devait un total de 1185 livres tournois et 2 sols. Le montant qui lui était dû était de 613 livres tournois et 12 sols. La valeur nette établie alors par le notaire St-Aubin était de 2576 livres tournois, 16 sols et 6 deniers. Cette valeur de la communauté de biens a ensuite été divisée en deux parts égales de 1288 livres tournois, 8 sols et 3 deniers; la première part allant à Marie-Catherine Metot et la deuxième étant partagée entre ses huit enfants toujours vivants. Dans son livre *Vivre à la ville en Nouvelle-France*, l'historien André Lachance nous indique que, selon une de ses collègues, Louise Deschênes, les bons artisans laissent

à leurs héritiers entre 3000 et 8000 livres. On peut donc conclure que ce que Louis a laissé à sa famille, tout près de 2600 livres, est relativement appréciable pour un homme qui n'a que cultivé la terre.

Au décès de son époux, Catherine a donc 40 ans et elle ne semble pas être dans le besoin. Elle se retrouve toutefois chef d'une famille de huit enfants dont les âges s'échelonnent comme suit : Catherine : 22 ans (déjà mariée cependant), Louis : 17 ans, Jacques : 15 ans, Victoire : 13 ans, Charles : 10 ans, Marie-Louise : 7 ans, Joseph-Marie : 4 ans et Pierre : 2 ans.

Malgré la conquête anglaise de la Nouvelle-France et la cession faite à l'Angleterre en 1763, à cette période de l'histoire du Québec, la *Coutume de Paris* est toujours en vigueur. Le statut juridique de Catherine Metot va donc changer après 1779, année du décès de son époux. En devenant veuve, elle acquerra la capacité juridique d'établir des contrats notariés, ce qui lui était interdit du vivant de son mari. Dans le cadre du dernier article de cette série, il m'est donc apparu intéressant de vous permettre aussi de prendre connaissance d'un texte tiré de *l'Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* sur la conciliation du droit français et du droit britannique. On y trace très bien le contexte dans lequel se sont déroulées les transactions qui suivent (voir p. 18-19)

Les contrats notariés

La tutelle

Le 27 janvier 1783¹, en avant-midi, à la demande de Catherine Metot, se sont assemblés plusieurs parents des enfants de *Louis querrois dit le*

Breton devant le notaire St-Aubin, pour procéder à la nomination d'un tuteur et d'un subrogé tuteur qui verront aux intérêts des enfants du défunt jusqu'à leur majorité. Ces personnes réunies sont *Alexandre querrois dit le Breton*, frère de Louis, François Guimont, époux de Catherine Kirouac, fille de Louis et de Marie-Catherine Metot, Louis Guimont, beau-père de Catherine, Benjamin Bossé, le petit-cousin de Louis du côté des Bernier, Jean-Baptiste, Joseph et Jean-Marie Metot, trois des frères de Catherine. À l'issue de cette assemblée, cette dernière sera nommée tutrice de ses enfants et Jean-Gabriel Guimont sera nommé subrogé tuteur. Jean-Gabriel était le fils d'Ursule Bernier, la cousine de Louise Bernier, donc Louis Querrois dit le Breton et Jean-Gabriel étaient des petits-cousins.

En après-midi de ce 27 janvier 1783², le notaire St-Aubin a pris l'inventaire des biens meubles et immeubles constituant alors la communauté de biens ayant existé entre *Loüis querrois dit le Breton* et Marie Catherine Metot. Aucun huissier priseur n'étant présent lors de cet inventaire, c'est Jean-Marie et Joseph Metot de même que le

¹ *BAnQ-Québec / CC301, S1, D5861/ Tutelle aux mineurs de feu Louis Querrois dit le Breton, habitant du Cap-Saint-Ignace et de Marie-Catherine Metot, 27 janvier 1783, / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Québec, Tutelles et curatelles.*

² *BAnQ-Rimouski / CN104, S49 / Inventaire des biens de la communauté entre Loüis Querrois dit le Breton et Marie-Catherine Metot, 27 janvier 1783 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montmagny, Série Louis-Charles-Conscient de Saint-Aubin. (Microfilm : 4M01-0526)*

subrogé tuteur nouvellement élu qui en ont fait l'évaluation « *en leur âme et conscience* ». C'est un certain Laurent Lemelin, navigateur, et Joseph-Marie Bernier, tous deux de Cap-Saint-Ignace, de même que le notaire St-Aubin lui-même qui ont agi à titre de témoins.

Cet acte du 27 janvier 1783 ne fait pas référence à la valeur des biens immeubles. Ces biens, les terres du premier et du troisième rang (cette dernière ayant été achetée par Catherine Metot après le décès de Louis, voir les détails ci-après), ont été partagés entre la veuve et ses enfants. Marie-Catherine s'était réservé une des terres situées au premier rang, celle comprenant tous les bâtiments. Cette propriété était celle où a vécu l'Ancêtre et son épouse, Louise Bernier. Cette dernière y demeure sans doute encore puisqu'elle n'est décédée qu'en 1802.

Deux jours plus tard, le 29 janvier 1783³, en présence du notaire St-Aubin et des tuteurs des enfants, le crieur Noël Forgeau procédera à une vente au plus offrant de tous les biens meubles provenant de la succession de Louis. Catherine sera très active au cours de cette vente et va acquérir plusieurs choses ayant appartenu à la communauté de biens de son couple.

Les diverses transactions immobilières effectuées par Marie Catherine Metot

Achat du seigneur de Vincelotte

Cinq mois après le décès de son mari, le 15 janvier 1780⁴, le seigneur de Vincelotte, Jean-Gabriel Amyot du Hautmenil, concédait une terre située dans le troisième rang de sa seigneurie.

Cette concession mesurait un arpent et demi de large par 40 arpents de profondeur. Elle était bornée au nord-est par Joseph Fournier et au sud-ouest par Joseph Metot. Le front de la terre donnait sur le deuxième rang et l'arrière sur les terres non encore concédées. Le prix payé par Catherine Metot le 15 janvier 1780 consistait uniquement à payer, à titre de rentes seigneuriales, la somme de trois livres tournois par arpent et à verser deux sols de cens pour l'ensemble de la concession. Ces cens et rentes étaient payables annuellement au manoir seigneurial le jour de la Saint-Martin qui était célébrée chaque année le 11 novembre.

Elle devait toutefois, ou une autre personne à sa place, tenir feu et lieu dans ladite concession, s'y bâtir et y travailler. Nous ne savons pas si quelqu'un a effectivement vécu sur cette concession, mais l'on sait qu'en 1783, elle possède toujours cette terre du troisième rang puisqu'elle figure dans l'inventaire établi par le notaire St-Aubin. Ce que l'on sait aussi, c'est que lors de cet inventaire, elle s'est réservé tous les bâtiments de la terre du premier rang, terre qu'elle a sans doute continué d'habiter avec sa famille après le décès de Louis puisqu'elle y était depuis le 10 juillet 1761.

Par cette transaction, elle acquérait aussi tous les droits de chasse, sans pour autant qu'ils lui soient exclusifs. Le seigneur et ses descendants pourraient continuer à y chasser. Elle s'engageait aussi à aller faire moudre son grain au moulin de la seigneurie, faire cuire son pain au four banal, aussitôt que celui-ci serait construit, en plus de s'engager à « *Souffrir tous les chemins qui seront Jugés nécessaires pour le seigneur ou par ses officiers* ».

Le seigneur de Vincelotte se réservait de plus le droit de prendre

sur la concession qu'il céda, tout le bois nécessaire à la construction et à l'entretien du moulin et du manoir seigneurial. Finalement, Marie-Catherine se devait de ne pas toucher aux chênes dont le bois est propre à la construction des bateaux de « *Sa Majesté et autres* ». Le seigneur se réservait finalement un droit de retrait en cas de vente de la concession ou d'une partie de celle-ci en remboursant le prix et les coûts occasionnés par la vente, ce qui correspondait au retrait lignager prévu par la *Coutume de Paris*.

Achat dans la seigneurie de la Pointe-aux-Foins (Fief Saint-Joseph)

Six mois plus tard, soit le 3 juillet 1780⁵, Catherine effectue une

³ *BAnQ-Rimouski / CN104, S49 / Procès-verbal de vente par adjudication des biens meubles de la communauté de Marie-Catherine Metot veuve de Louis Kerrouac dit le Breton au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, 29 janvier 1783 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montmagny, Série Louis-Charles-Conscient de Saint-Aubin. (Microfilm : 4M01-0526)*

⁴ *BAnQ-Rimouski / CN104, S49 / Concession d'une terre située au troisième rang de seigneurie de Vincelot par Jean-Gabriel Amiot de Vincelotte du Hautmenil, Seigneur, à la veuve Kerrois dit le Breton, 15 janvier 1780 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montmagny, Série Louis-Charles-Conscient de Saint-Aubin. (Microfilm : 4M01-0525)*

⁵ *BAnQ-Rimouski / CN104, S49 / Vente de terres situées à la pointe au foin, fief St-Joseph dépendant de la paroisse du Cap-Saint-Ignace par Jacques Rodrigue, habitant et Marie Bernier son épouse de Lilette, paroisse et seigneurie de Notre-Dame de Bonsecours et Ignace Methot et Marie Louise Rodrigue, son épouse, à la veuve Louis Kerrois dit le Breton, habitant de la seigneurie de Vincelotte, paroisse du Cap-Saint-Ignace, 3 juillet 1780 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montmagny, Série Louis-Charles-Conscient de Saint-Aubin. (Microfilm : 4M01-0525)*

deuxième transaction immobilière. Elle acquiert alors de Jacques Rodrigue — troisième du nom, petit-fils de Jacques Rodrigue et de Geneviève Caron — et de sa femme Marie Antoinette Bernier, une nouvelle propriété dans le fief Saint-Joseph appelé aussi la seigneurie de la Pointe-aux-Foins. Il s'agit d'une propriété d'environ trois perches et demie de front sur deux lieux de profondeur dont les vendeurs ne peuvent préciser les bornages. Cette propriété leur est échue à la suite d'un héritage de Joseph Metot et d'Hélène Le Normand, les parents de Catherine. Ce terrain n'est sujet à aucune redevance envers aucun seigneur.

Une deuxième portion de terre fait aussi l'objet de l'achat par ce même contrat. Les vendeurs ne sont nul autre que le frère et la belle-sœur de Catherine, Ignace Metot et Marie-Louise Rodrigue. Cette deuxième terre a deux perches de front sur la même profondeur que la précédente, soit deux lieux, et les vendeurs n'ont pu, eux non-plus, en donner les bornages. La provenance du terrain est la même que pour l'autre portion faisant l'objet du contrat et aucune redevance envers aucun seigneur n'y est attachée. L'acquisition de ces deux parts de terre coûte 33 francs à Catherine Metot, montant qu'elle verse comptant devant le notaire et les autres témoins présents à la rédaction de l'acte.

Les deux propriétés qu'elle achète le 3 juillet 1780 font cinq perches et demie de front sur deux lieues de profondeur. Il nous manque sans doute un contrat d'achat puisque cinq ans plus tard, le 1^{er} septembre 1785⁶, c'est treize perches de front sur deux lieues de profondeur situées dans cette même seigneurie qu'elle vendra à François-Marcel Bernier pour la somme de 159 francs ou schellings de vingt sols.

Rappelons que cette seigneurie de la Pointe-aux-foins avait appartenu à Jacques Bernier dit Jean de Paris, grand-père de Louise Bernier, qui l'avait achetée le 15 octobre 1683 et qui, par la suite la concéda à ses quatre fils, dont Jean-Baptiste, père de Louise.

Vente de terre

L'année 1780 fut une année occupée pour Catherine Metot. En effet, une troisième visite chez le notaire a eu lieu le 10 octobre 1780⁷. C'est le notaire Caze cette fois-ci qui rédigera le contrat de vente pour la veuve de *Louis Croac* qui officialise alors la vente d'une portion de terre qui a été effectuée à la criée au plus offrant. Cette vente avait eu lieu au préalable à la porte de l'église Saint-Thomas à Montmagny. L'acheteur avait été Jacques Depray, coseigneur demeurant dans cette même paroisse. Cette vente à la criée était pour un arpent de terre en bois debout sur deux lieues de profondeur situé dans le « *Bois du Cap* ». Cette portion de terre visée par la vente provenait d'une acquisition effectuée par Marie Catherine Metot auprès des héritiers Rodrigue (contrat non retrouvé à ce jour). Le prix obtenu pour cette vente a été de « *cent dix-sept francs chelin de la province* » que l'acheteur a payé comptant à la signature chez le notaire.

Un deuxième achat dans la seigneurie de Bonsecours

Le 13 mai 1782⁸, la « *veuve Louis Kerrois dit le Breton* » achète de « *Joseph Poitra* » une autre portion de terre de deux arpents de front sur quarante-deux de profondeur. Cette fois-ci, la terre est située dans le premier rang de la seigneurie de Bonsecours. La propriété est bornée au sud-ouest par Jean Baptiste Poitras père et au nord-est par Basile Caron. Le prix d'achat est

assez élevé si on le compare à toutes les autres transactions qui ont été effectuées auparavant autant celles que Louis avait faites de son vivant que celles que Catherine Metot a effectuées après son décès. En effet, en ce mois de mai 1782, elle paie 2 200 francs pour cette nouvelle terre, dont 96 francs qu'elle versera comptant. Le restant des paiements s'échelonnaient comme suit : 104 francs le 15 juillet suivant et 100 francs pour le mois de février 1783; les 1 900 francs restants payables en six termes, le premier venant à échéance le 11 novembre suivant, ensuite le contrat prévoyait le versement de 350 francs au cours de l'année 1783, 350 autres francs à la fin du mois de décembre 1784, un quatrième versement de 350 francs à la fin de décembre 1785, un cinquième versement à la fin de décembre 1786 et les 400 francs restants à la fin du mois de décembre 1787.

Lors de cette transaction, le vendeur se réservait toutefois la récolte des

⁶ *BAnQ-Rimouski / CN302, S27 / Vente de terre située au fief St-Joseph de la paroisse du Cap Saint-Ignace; par Marie Catherine Metot, veuve de feu Louis Karouac dit Breton du Cap Saint-Ignace, à François-Marcel Bernier, du Cap Saint-Ignace, 1er septembre 1785 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montmagny, Série Nicolas-Charles-Louis Lévesque. (Microfilm : 4M01-6180)*

⁷ *BAnQ-Rimouski / CN104, S21 / Vente d'une terre par la veuve de Louis Croac à Jacques Depray, coseigneur de Saint-Thomas, 10 octobre 1780 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Kamouraska, Série Louis Cazes. (Microfilm : 4M01-0398)*

⁸ *BAnQ-Rimouski / CN104, S49 / Vente de terre par Joseph Poitras fils à la veuve Louis Kerrois dit le Breton, 13 mai 1782 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montmagny, Série Louis-Charles-Consient de Saint-Aubin. (Microfilm : 4M01-0526)*

foins pour cette année 1782 en plus de la possibilité d'aller bûcher du bois pour faire des pieux pendant quatre jours et demi.

Cette même portion de terre fera l'objet d'un échange dès le lendemain⁹ devant le même notaire. Par cet échange, Marie-Catherine Metot acquiert une autre portion de terre légèrement plus petite cette fois-ci, soit dix-huit perches et dix pieds de front sur quarante-deux de profondeur située au premier rang de la seigneurie de Bonsecours, bornée au sud-ouest par « Antoine Dandurand dit marche à terre » et au nord-est aux héritiers de Pierre Cloutier. Les propriétaires de cette portion, François Bellanger et sa femme, auront l'obligation d'enlever la maison qui y est construite, mais quand bon leur semblera. Ils se sont aussi réservé le droit de récolter au cours de ce seul été 1782, tous les grains qu'ils avaient semés sur cette terre.

Le 9 juin 1786¹⁰, en reconnaissance des soins particuliers que son fils Louis a eus envers elle et les autres membres de la famille depuis le décès de son époux, elle lui fait don de cette dernière terre du premier rang de la seigneurie de Bonsecours. Le même jour¹¹, Louis cède cette même propriété à son frère Charles en échange d'une quittance de tous les droits échus et à échoir dans la succession de leur père. Charles étant encore mineur, c'est avec le consentement de leur mère et tutrice que s'est conclu ce contrat.

Vente d'une des deux terres du 3^e rang de la seigneurie de Vincelotte

Le 26 octobre 1784¹², Marie-Catherine procède à la vente d'une des deux terres situées au troisième

rang de la seigneurie de Vincelotte. Celle-ci, vendue à Alexandre Bernier, a un arpent de front sur une demi-lieue de profondeur et est bornée au sud-ouest par Basile Bernier et au nord-est par Pierre Durand. Le prix de vente a été de cinquante francs, payés comptant. Cette propriété ne semble pas être celle que Catherine Metot a achetée du seigneur de Vincelotte dont il est question précédemment (achat du 15 janvier 1780). Les dimensions semblent différentes et les voisins ne sont pas les mêmes non plus. Pour le moment, je suis donc incapable d'établir la provenance de cette propriété du troisième rang.

Donation à son fils Jacques d'une portion de terre située au 1^{er} rang de la seigneurie de Vincelotte

Le 9 juin 1786, d'un commun accord, Catherine, et ses trois fils, Louis, Charles et Jacques ont fait un acte de partage de la communauté de biens appartenant à Catherine Metot et Louis Querrois. Pour l'amitié et l'affection qu'il a toujours eues envers sa mère, Jacques se voit octroyer une portion de terre d'un arpent et demi de front, environ, sur quarante de profondeur située au premier rang de la seigneurie de Vincelotte bornée au nord-est par Joseph Metot et au sud-ouest par Charles Guimont.

Cette propriété est l'une des deux apparaissant dans l'inventaire de 1783 et qui sont situées sur le premier rang de la seigneurie. Par la description qu'en donne le notaire, on peut être assuré que ce n'est pas celle où a vécu l'Ancêtre. En effet, si tel avait été le cas, elle aurait été bornée d'un côté par le domaine seigneurial de monsieur de Vincelotte, ce qui n'est pas le cas. Je ne peux toutefois pas en établir la provenance. Il nous manque sans

doute encore quelques contrats notariés ou bien les noms des propriétaires des terres voisines décrites dans les contrats que nous possédons ont changé. En effet, les bornages étant établis uniquement par des noms de propriétaires, ce n'est que de cette façon que nous pouvons faire le lien. Qu'advient-il de l'autre propriété sur laquelle ont vécu Alexandre de Kervoach et Louise Bernier, celle contiguë au domaine seigneurial? Pour le moment, il m'est encore impossible de répondre à cette question.

À cette terre que Catherine Metot donne à son fils Jacques, s'ajoutent une charrue garnie, deux chevaux et deux bœufs moyennant le tiers du grain que la terre produira durant trois ans; vient s'ajouter aussi deux

⁹ *BAnQ-Rimouski / CN104, S49 / Échange de terre entre le sieur et dame François Bellanger et dame veuve Louïs Querrois dit le Breton, 14 mai 1782 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montmagny, Série Louis-Charles-Conscient de Saint-Aubin. (Microfilm : 4M01-0526)*

¹⁰ *BAnQ-Rimouski / CN104, S49 / Don et transport par Catherine Metot, veuve Querrois dit lebreton à Louis Querrois dit Lebreton son fils, 9 juin 1786 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montmagny, Série Louis-Charles-Conscient de Saint-Aubin. (Microfilm : 4M01-0526)*

¹¹ *BAnQ-Rimouski / CN104, S49 / Échange entre Louis Querrois dit Lebreton et Charles Querrois dit Lebreton, son frère, 9 juin 1786 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montmagny, Série Louis-Charles-Conscient de Saint-Aubin. (Microfilm : 4M01-0526)*

¹² *BAnQ-Rimouski / CN104, S49 / Vente de terre située au troisième rang de la seigneurie de Vincelotte par Catherine Metot, veuve de Louis Querrouac dit le Breton à Alexandre Bernié, 26 octobre 1784 / Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montmagny, Série Louis-Charles-Conscient de Saint-Aubin. (Microfilm : 4M01-0526)*

mères-vaches, deux vieux moutons et deux jeunes moutons, une charrette à foin et divers articles de la vie courante de l'époque tel un coffre, un lit et une marmite. Catherine se réserve la moitié du verger ainsi que tous les bâtiments qui se trouvent sur ladite terre. Elle se réserve aussi une chambre de quinze pieds *en quarré* qu'elle choisira elle-même.

Cette donation est faite aux conditions et charges suivantes : Jacques devra lui fournir annuellement quinze minots de blé, un cochon gras chaque année et un minot de pois. Tous les ans, il devra lui procurer des graines de lin, trois aulnes de toile, une demi-verge de mousseline, deux douzaines de chandelles, quatre pots d'huile, deux paires de souliers du pays et une paire de souliers français, un demi-minot de sel et six quarts d'eau de vie environ pour son besoin en cas de maladie. Jacques devra fournir aussi à sa mère du bois de chauffage tout au cours de l'année, tant pour le poêle que pour la cheminée, en plus de pacager deux vaches et de lui fournir 25 livres de bœuf et 25 livres de sucre du pays annuellement. S'ajoute aussi à ces conditions, l'obligation de donner à sa mère, à tous les ans, trois minots d'avoine et aux quatre ans, un habillement de France.

Quant à Louis et Charles, ils devront s'acquitter de la rente due à leur grand-mère, Louise Bernier, rente qui consistait à lui fournir un cochon gras par année, une vache « qui ne meure point », douze minots de blé, douze cordes de bois franc, six pots d'eau de vie, linges, hardes et chaussures dont elle a besoin. Cette rente avait été établie par l'acte de donation que Louise Bernier avait contracté le 20 juin 1766 lorsqu'elle avait vendu à son fils Louis la terre du deuxième rang de la seigneurie de Bonsecours. Finalement, un dernier contrat sera

établi en cette journée du 9 juin 1786 dans lequel Louis et Jacques ont interchangé tous leurs droits, présents et à venir, tant du côté paternel que maternel, dans les successions les concernant. Le 14 juillet suivant, ils établiront un autre contrat, chez le notaire St-Aubin, dans lequel ils hypothéqueront tous leurs biens afin de garantir tous les droits de leurs deux autres frères, encore mineurs, Joseph-Marie et Pierre; droits qu'ils ont eux aussi dans la succession de leur père Louis décédé en 1779.

Conclusion

Après cette journée du 9 juin 1786, il ne semble plus y avoir de contrats notariés à propos de transactions qu'aurait effectuées Catherine Metot. Il est toutefois possible qu'il y en ait eu un dernier puisqu'elle s'est mariée en secondes noces deux ans plus tard, le 19 août 1788, à Cap-Saint-Ignace, avec Germain Morin dit Valcourt. Je n'ai toutefois pas encore trouvé ce contrat de mariage, si contrat il y a bien eu.

Qui était ce Morin dit Valcourt que Catherine Metot a épousé en secondes noces? Germain Morin dit Valcourt est né vers 1735. Il est décédé le 2 avril 1829. Il a été inhumé le surlendemain à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Il avait épousé en premières noces Marie Thérèse Côté, fille d'Isidore Côté et de Marie Geneviève Bouchard, à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, le 4 novembre 1760. Il a ensuite épousé en secondes noces Marguerite Bolduc, fille de René Bolduc et de Marguerite Malboeuf dite Beausoleil, à Saint-Michel-de-Bellechasse (La Durantaye), le 29 juillet 1765. Il était le fils de Germain Morin dit Valcourt et d'Ursule Vallières. On le dit tenancier à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Après le décès de Catherine, survenu le 8 février 1813, il s'est marié à nouveau, cette

fois avec Marie Anne Aubé à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, le 19 octobre 1813. Cette dernière était aussi veuve en troisièmes noces de Joseph Jalbert, Jérôme Deçin dit Saint-Pierre et Joseph Migny (ou Migné) dit Lagacé. Elle était la fille de François Aubé et de Françoise Bérubé.

Cet article vient conclure la trilogie dont je vous avais parlé dans mon *Mot du président* à l'hiver 2011 (*Le Trésor des Kirouac*, numéro 106). Sans doute que la recherche d'autres contrats notariés nous apportera éventuellement plus d'information. Il serait sans doute intéressant d'établir quels ont été les différents propriétaires de la terre où a été élevée Louise Bernier et sur laquelle a vécu notre Ancêtre.

Une réponse partielle nous est peut-être fournie par l'abbé Joseph-Arthur Richard dans son livre intitulé *Cap-Saint-Ignace, 1672-1970*.

En effet, il nous donne la liste des propriétaires de cette terre entre 1876 et 1970.

Il nous resterait à établir qui furent les propriétaires entre 1786 et 1876. Sans doute qu'un jour ce sujet pourra faire l'objet d'un autre article.



La conciliation du droit français et du droit britannique*

Tiré de : *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*

La coutume de Paris réglait d'abord le droit des fiefs qui est demeuré en usage jusqu'à la suppression du système seigneurial en 1854. Certaines de ses dispositions ont été contestées car elles semblaient *obérer*¹ le développement agricole de la vallée du Saint-Laurent. C'est le cas du *retrait lignager* qui permettait à un héritier, même lointain, d'un seigneur de racheter un bien vendu en remboursant son prix d'achat, ou encore des *lods et ventes*, un droit que percevait le seigneur sur la vente d'une *censive*². Mais les Britanniques qui avaient acheté des seigneuries s'en sont finalement bien accommodés et le système seigneurial ne concernait, de toute façon, que les terres concédées sous le Régime français. A partir de 1774, en effet, les terres concédées par la Couronne britannique l'ont été *en franc et commun socage*, c'est-à-dire en toute propriété.

Mais les dispositions les plus importantes de la coutume de Paris concernaient le droit de la famille. La manière dont elle réglait les relations entre les époux et le

devenir des successions témoignait, en effet, d'une conception spécifique de la place des hommes et des femmes dans la société ainsi que des liens qui devaient unir entre eux les différents membres d'une famille en ligne directe ou en ligne collatérale.

Selon la coutume de Paris, les femmes majeures non mariées et les veuves disposaient d'une pleine capacité juridique, mais l'épouse, elle, était soumise à l'autorité de son mari. Elle ne pouvait, par exemple, passer un acte notarié ou agir en justice sans l'autorisation de ce dernier. Ses droits économiques étaient néanmoins protégés. La coutume distinguait, en effet, nettement entre les *propres* des époux, c'est-à-dire les immeubles qui leur venaient de leurs familles respectives, et les *conquêts*, c'est-à-dire les meubles et les immeubles qui étaient entrés dans la communauté de biens que le mariage avait créée entre eux.

Durant le mariage, les biens de la communauté étaient administrés par le mari, ainsi que les propres de

l'épouse, mais cette dernière continuait d'en être la propriétaire et ils devaient retourner intégralement dans sa famille si le couple n'avait pas d'enfant. L'article 226 de la coutume de Paris précisait que le mari ne pouvait aliéner les propres de son épouse sans l'autorisation de celle-ci et qu'il ne pouvait le faire que dans l'intérêt de la famille. L'inégalité juridique entre les époux était donc compensée, au moins partiellement, par le fait qu'ils devaient, en pratique, coopérer pour la gestion de la communauté et des propres de la femme. Il n'était pas rare en Nouvelle-France que les maris appelés à se déplacer pour

* *Note de la rédaction* : Le texte ci-dessus explique très bien le contexte légal du XVIII^e siècle sous les régimes français et anglais dans lequel s'établissaient les contrats notariés. Il nous permet donc de relire avec tout l'éclairage nécessaire les trois articles de cette série parus sur les transactions notariées de Louis de Kervoach et Catherine Metot. Voir aussi *Le Trésor des Kirouac*, numéro 106, hiver 2011 et le numéro 108, été 2012.

¹ obérer : grever, endetter;

² censive : redevance financière dans le régime seigneurial;

Saint-Laurent Kirouac, Huguette (1925 - 2015)



À l'hôpital St-François d'Assise à Québec, le 3 mars 2015, à l'âge de 89 ans, est décédée dame Huguette St-Laurent Kirouac, épouse de feu Yves Kirouac (GFK 00646), fille de feu Éléonore Desbiens et feu Joseph-Édouard St-Laurent. Une liturgie de la Parole a été célébrée samedi le 21 mars 2015. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Diane (Claude Gendron), Ginette (Barry Gold), **Alain (Marie-Andrée Paquet)*** et Marie (Pierre Delage); ses petits-enfants: Marie-Josée (Michel Delisle), Annick (Louis Graton), Sophie (Alex Choko), Claudia (Christian Sévigny), Dominique (Scott Rickards), Stéphanie (Umberto Santos), Jonathan (Caroline Vézina), Philippe (Marie-Renée Chauveau-Lavoie), Geneviève (Alex Ouimet), Julie et Vincent; ses arrière-petits-enfants adorés : Victoria, Charles, Thomas, Philippe, Maya, Sienna, Liam, Vanessa, Alexandre, Thomas, Samuel, Adriano, Livia, Lea, Zack, Delphine, Éloïse et Mason.

* **Alain Kirouac, un des quinze membres fondateurs de l'Association des familles Kirouac.**



AVEZ-VOUS DES CARTES MORTUAIRES?

AIDEZ-NOUS DANS LA MISE À JOUR DE NOTRE
DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE EN NOUS FAISANT
PARVENIR UNE COPIE NUMÉRISÉE OU UNE PHOTOCOPIE
DE CES PRÉCIEUSES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS
POUR NOS ARCHIVES.

Cartes recherchées : celles des Kirouac (qu'importe l'orthographe du nom), mais aussi celles dont le conjoint ou la conjointe était Kirouac de même que celles dont la mère était Kirouac.

leurs affaires, soit vers le Pays d'en Haut, soit en métropole française, passent en faveur de leur épouse une procuration générale qui permettait à celle-ci de gérer les biens de la famille.

La femme était également favorisée au moment du décès de son mari. A la mort du premier conjoint, la communauté étant partagée par moitié entre les héritiers du défunt et le conjoint survivant qui recevait également, avant partage, un *préciput* sous la forme d'une somme d'argent ou d'un ensemble de biens meubles. Mais, si le mari précédait son épouse, cette dernière recevait également un *douaire coutumier* correspondant à l'usufruit d'une partie des propres du mari. Elle avait aussi la possibilité de renoncer à la communauté si les dettes de la communauté étaient trop lourdes, ce qui la garantissait, en principe, contre un mari dépensier ou incompetent.

En ce qui concerne les propres du défunt, ils passaient entièrement à ses enfants et, en l'absence de descendants, ils retournaient intégralement dans sa famille. La coutume était, sur ce point, d'esprit

lignager car les biens venus d'un conjoint ne devaient jamais, en principe, passer dans la famille de l'autre. C'est d'ailleurs pourquoi les donations entre les époux étaient sévèrement encadrées.

Le partage successoral qui était effectué entre les enfants d'un défunt était égalitaire surtout si le défunt n'avait pas rédigé de testament. La coutume de Paris prévoyait cependant que les enfants qui avaient été dotés au moment de leur mariage pouvaient choisir de ne pas participer au partage successoral ce qu'ils faisaient s'ils estimaient avoir été avantagés par rapport aux autres héritiers. S'ils désiraient venir au partage, ils devaient alors rapporter à la succession les biens qu'ils avaient reçus.

À la différence de ce qui se passait dans les régions du sud de la France, qui appliquaient un droit écrit d'origine romaine, la coutume de Paris encadrait sévèrement la liberté de tester. Le testateur pouvait donc léguer librement ses biens meubles et ses conquêts mais il ne pouvait disposer que d'un cinquième de ses propres. Les

quatre autres cinquièmes des propres formaient une *réserve* qui devait obligatoirement être partagée entre les héritiers. Les héritiers ne pouvaient, de toute façon, pas être privés de leur *légitime* qui correspondait à la moitié de ce qu'ils auraient touché si l'ensemble des biens du défunt (propres et conquêts confondus) avaient été partagés également.

Les actes notariés canadiens révèlent que les habitants de la Nouvelle-France ont généralement respecté l'esprit égalitaire de la Coutume, au moins jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Dès 1774, le droit des successions a été altéré car les autorités britanniques ont imposé la liberté de tester, en usage dans les îles Britanniques. Les actes notariés attestent alors que les Canadiens français ont eu progressivement tendance à transmettre, par différents moyens dont la donation, le patrimoine foncier de la famille à un seul héritier, qui pouvait alors entretenir ses parents vieillissants, tout en essayant généralement de dédommager plus ou moins leurs autres enfants.

François-Joseph Ruggiu
Professeur, Université
Paris IV-Sorbonne

Source de l'information :

(http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-187/Coutume_de_Paris.html#.VE-QhmfwuUk)

UNE PAGE *FACEBOOK* CONSACRÉE À JANET MICHELE KEROUAC

La rédaction

Qui a créé cette page?

Jacqueline Arruda-Soares, une jeune étudiante de 22 ans de São Paulo au Brésil, obtint son Baccalauréat en décembre 2014. Après des études en design de mode au SENAC à Sao Paulo, elle a travaillé comme recherchiste en tendance pendant quatre ans. La culture des jeunes l'a toujours particulièrement intéressée et son projet final était une recherche sur les débuts de la Culture des jeunes. Elle écrit: « en découvrant la **Génération Beat**, j'ai enfin compris ce que je cherchais car je ne pouvais pas arrêter de penser à Dean Moriarty et à ses amis. »

Elle décide donc de comparer la jeune génération actuelle du Brésil avec la génération Beat nord-américaine. Pour l'obtention de son diplôme elle écrivit un mémoire de 250 pages sur la **Génération**



Jacqueline Arruda-Soares, auteure de la page *Facebook* sur Janet Michele Kerouac. (Photo : collection Jacqueline Arruda-Soares)

Beat, qui lui valut la plus haute note; elle crédite son directeur de projet, **Fernando Citroni**, pour son succès.

Comment et pourquoi?

En se familiarisant avec l'œuvre de Jack Kerouac, elle découvrit l'existence de sa fille unique, Janet Michele. Fascinée par la vie singulière et peu commune de Jan, elle décida de lui consacrer une page Facebook afin d'honorer sa mémoire. Jacqueline écrit: « Ce voyage ne finira jamais car il y a tant à apprendre tout au long de cette route. J'ai créé la page Jan Kerouac pour conserver son esprit bien vivant. »

Pour voir cette page *Facebook*, inscrivez le lien suivant dans un navigateur Web :

<https://www.facebook.com/jankerouac>

RASSEMBLEMENTS FAMILIAUX K/ POUR LES ANNÉES 2016-2017-2018

Vous aimeriez faire des suggestions pour nos prochains rassemblements? Vous connaissez des endroits que vous aimeriez faire connaître à la parenté K/? Dites-le nous.

Mercédès et Marc, qui d'année en année voient aux préparatifs de nos rassemblements, aimeraient connaître vos idées de lieux et d'activités afin de préparer un calendrier pour les trois prochaines années.

Nous attendons vos suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec nous le plus tôt possible.



Jan assise devant la machine à écrire de son père dans la maison de Jack à St. Petersburg en Floride en mars 1994. (Photo donnée à Gerald Nicosia par Jan Kerouac) .

Rassemblement annuel de l'Association des familles Kirouac 17-18 juillet 2015, Drummondville

Programme provisoire

N.B. Pour des raisons d'organisation, toutes les inscriptions devront autant que possible avoir été reçues et payées avant la date limite du 30 juin 2015. Chaque participant(e) est libre de s'inscrire à une seule, à deux ou aux trois activités offertes au programme : A- La visite des serres Drummond, B- La visite du Village Québécois d'Antan et C- Le souper du samedi.

Les prix de ces activités seront établis bientôt et chaque personne inscrite à l'Association recevra une invitation à s'y joindre. Si vous n'êtes pas inscrit(e) à l'Association et si vous désirez recevoir une invitation à ce rassemblement, veuillez-nous faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : afkirouacfa@hotmail.com

Vendredi, 17 juillet 2015 (Activité A)

13 h 45 Visite des importantes Serres Drummond (environ une heure)

Samedi, 18 juillet 2015 (Activité B)

9 h 30 à 10 h Inscription à l'accueil du site du *Village Québécois d'Antan*
10 h Visite du site
12 h Dîner libre sur le site
13 h 30 à 16 h Poursuite de la visite du site
16 h 15 à 17 h 30 Assemblée générale annuelle des membres de *l'Association des familles Kirouac* dans la maison Lemaire-Larocque (sur le site)

Samedi, 18 juillet 2015 (Activité C)

18 h Souper et soirée des retrouvailles dans la maison Lemaire-Larocque (maximum de 70 personnes donc il faut réserver tôt)

Profitez de notre rassemblement annuel pour découvrir cette belle région du Centre du Québec. Pour une visite virtuelle, utilisez l'Internet à : www.tourismecentreduquebec.com

QUELQUES NOTES SUR LE VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN

Le *Village Québécois d'Antan* a été conçu et créé en 1977 par l'historien Claude Verrier. C'est à la demande de la *Chambre de commerce* du comté de Drummondville que tout a commencé. On voulait recréer un village du Québec et son environnement sur une période d'un siècle (XIX^e-XX^e) afin de mettre en valeur le patrimoine de cette époque: architecture, us et coutumes, métiers, professions, folklore, habillements, moyens de transport, méthodes de culture, alimentation, etc.

Le site du *Village Québécois d'Antan* compte aujourd'hui soixante-dix bâtiments authentiques, représentant le Québec des années 1810 à 1930. Une quarantaine de ces bâtiments sont animés par des personnages en costumes d'époque. Il y a aussi de l'animation dans les rues : des jeux d'époque, des scènes théâtrales, de la musique, des chants et des danses traditionnelles. On peut même se balader en calèches ou en voitures anciennes dont une Ford modèle T de 1917. Ce site est un incontournable pour les amateurs d'histoire. Il permet de découvrir le milieu de vie de nos ancêtres.

Adresse du site : 1425, rue Montplaisir, Drummondville (Québec).

Adresse Internet du site Web : <http://www.villagequebecois.com/>

Pour information : Mercédès Bolduc ou Marc Villeneuve :
mercedesbolduc@familleskirouac.com - Téléphone : 418-549-0101

UNE LETTRE DÉNOMMÉE « JOAN ANDERSON LETTER »

La *Lettre* de Neal Cassady refait littéralement surface et crée un raz de marée

par Gerald Nicosia

traduction française de Marie Lussier Timperley
pour *Le Trésor des Kerouac*, numéro 117, printemps 2015

Fin novembre 2014, Jean Spinosa, une artiste de Los Angeles, annonce qu'elle a trouvé la *Lettre* de Neal Cassady qui inspira à Jack Kerouac son roman le plus célèbre, *On the Road*. C'est un véritable raz-de-marée qui affecte le monde de Jack quarante-cinq ans après sa mort. Et, peut-être que ses descendants KI, pourraient enfin bénéficier d'une part de l'héritage de plus de 30 millions de dollars américains qui aurait été le leur si le testament de Gabrielle Kerouac n'avait pas été un faux.*

En décembre 1950, Cassady postait à Jack un texte dactylographié sans interligne. Selon Jack le texte comptait 23,000 mots et il l'appelait *Joan Anderson Letter* car l'un des personnages principaux était une jeune femme nommée Joan Anderson avec qui Cassady avait eu une liaison. Cette *Lettre* était disparue au début des années cinquante au moment où Jack et Allen Ginsberg, cherchaient un éditeur pour que Neal soit reconnu comme un important écrivain.

Les spécialistes des Beat considèrent cette *Lettre* comme l'un des plus importants documents de la littérature Beat. Pendant quatre ans, entre 1946 et 1950, Jack chercha comment raconter l'histoire de Neal car il représentait tout ce qui était nouveau et différent en Amérique après la deuxième guerre mondiale : un insatiable besoin de vivre à toute vitesse, la liberté sexuelle, la détermination d'expérimenter de nouveaux modes de conscientisation et la drogue. Il était aussi en réaction contre le matérialisme exacerbé, démontrait un dédain complet pour les conventions sociales comme voitures et

vêtements derniers cris, résidences de luxe, etc. Kerouac considérait Neal comme un pionnier passionné qui recherchait la vérité, le vrai, le réel, dans un monde de publicité mensongère et de revendications outrancières par les hommes d'affaires et les politiciens.

Selon Jack la façon traditionnelle d'écrire les romans, consistant à inventer des personnages et des lieux, et à développer une intrigue artificielle, n'évoquait pas la réalité du monde fou, sauvage et rapide de Neal et de l'Amérique d'après-guerre. Jack créa plusieurs versions de son roman toujours intitulé *On The Road* avec Neal comme personnage central. Neal y était le fils d'un rancher du sud de la Californie et Jack inventa d'autres personnages. Ces romans auraient certainement été très vendables mais Jack considérait qu'aucun ne décrivait correctement les jeunes de la nouvelle Amérique ni leur véritable mentalité.

Puis vers Noël 1950, Neal, bourré de benzédrine pour rester éveillé, dactylographia pendant trois jours et trois nuits un long manuscrit connu depuis comme *Joan Anderson Letter*. Il écrivit spontanément un récit complet et honnête de tous ses triomphes et déboires quotidiens à Denver ; il décrivit les femmes faciles, les maris enragés, ses séjours en prison, les chambres sales dans des hôtels minables, les salles de billards, les fausses couches et les tentatives de suicide. Le texte de Neal coulait à flot comme une conversation en tête à tête. Pour la première fois, Jack constatait qu'un écrivain pouvait parler de la vraie vie *sans rien y changer*, simplement raconter dans un même souffle ininterrompu comme quelqu'un qui se vide le cœur.

Quelques mois plus tard, Jack installait un long rouleau de papier japonais dans sa machine à écrire, et carburant au café, des douzaines de tasses de café que Joan, sa femme, lui préparait, il a dactylographié une première version de *On the Road*, son plus célèbre roman.

Depuis des décennies les spécialistes de Jack, tout comme les centaines de milliers de fans des Beat, regrettaient de ne pouvoir lire cette *Lettre*. Jack racontait que Gerd Stern, un poète négligent qui vivait dans une maison-bateau, avait échappé la *Lettre* à la mer à Sausalito en Californie. La *Lettre* était perdue à tout jamais; du moins on le croyait.

Soudain, soixante ans plus tard, Jean Spinosa annonce qu'elle a retrouvé cette lettre dans les papiers de son père. Elle la confie à *Profiles in History*, encanteurs de Los Angeles pour qu'elle soit vendue à l'encan le 17 décembre 2014. On lui dit que la *Lettre* rapporterait au moins un demi-million (US\$). D'autres croient qu'elle pourrait rapporter encore plus que le manuscrit original de *On the Road*, acheté par Jim Irsay pour deux millions et demi en dollars américains.

Les réactions furent immédiates et je ne fus pas le seul à crier mon indignation. Une fois de plus, un important artéfact de la révolution Beat serait sacrifié par pure avidité ; la *Lettre* aboutirait probablement dans la voute d'un collectionneur privé où personne ne pourrait voir ou consulter ce précieux document. Je crois personnellement que ce manuscrit égaré, revient de droit à Neal Cassady et maintenant à ses enfants car il est décédé en 1968. Je connais bien John, Jami et Cathy, des gens qui ont «le cœur à la bonne place» et ne sont pas du genre à sauter sur une occasion de faire de l'argent. Je leur ai

présenté un réputé avocat de Los Angeles, spécialiste des droits artistiques : M^e Marc Toberoff qui a déjà gagné des causes célèbres et aidé plusieurs écrivains et leurs familles, dont les enfants de John Steinbeck. Il a récemment remporté une victoire éclatante pour la famille du créateur de *Superman* contre Disney Corporation. Maître Toberoff s'intéresse depuis longtemps aux écrivains *Beat* et il était ravi de pouvoir aider les enfants de Neal Cassady.

Ceci dit, je suis toujours très inquiet des Blake qui vivent très pauvrement dans une caravane en Arizona. Paul Blake, junior, le fils de Caroline, donc le neveu de Jack, est le plus proche membre de la famille directe de Jack. À 67 ans, il souffre d'emphysème et autres problèmes chroniques. Son fils, Paul Blake III, dans la trentaine avancé, ne peut plus travailler suite à une chirurgie à la colonne, de plus son épouse et un de leurs enfants souffrent de problèmes chroniques. Le plus haut tribunal de Floride a établi définitivement que le testament de Gabrielle avait été forgé et, à cause de ce faux testament, cette famille non seulement est privée de millions mais vit dans la grande misère. Si Gabrielle était morte sans testament, ses héritiers légaux auraient eu leur part, soit quelques millions!

J'ai discuté avec les enfants de Neal et ils m'ont dit que s'ils obtenaient la propriété de la *Lettre*, ils s'assureraient que les Blake reçoivent leur juste part financière. M^e Marc Toberoff a donc préparé un document légal garantissant aux Blake un pourcentage du montant de la vente de la *Lettre* quand elle serait vendue par les Cassady. De plus les Cassady sont bien décidé à publier la *Lettre* pour que tous ceux qui s'intéressent à Jack et Neal et aux origines de la *génération Beat* puissent la lire. De plus, pour éviter que la lettre aboutisse chez un collectionneur privé, ils prévoient la vendre à une université, ou institution semblable, où elle serait précieusement conservée pour fin d'étude et de recherche.



Carolyn Cassady et deux de ses trois enfants, à gauche Jami Cassady et à droite son frère, John Allen Cassady. Absente de la photo, Cathy Cassady (Sonoma, Californie, 2001). (Photo : collection Gerald Nicosia)

Coup d'éclat : tout s'est écroulé comme un château de cartes quand l'avocat de John Sampas, Nicholas Mitrokostas, a communiqué avec la maison de vente aux enchères *Profiles in History* et exigé la *Lettre*. John Sampas prétend que sa famille n'ayant pu prendre possession de la *Lettre* au moment du règlement de la succession de Gabrielle, car la *Lettre* était introuvable, il est donc de son droit de la réclamer maintenant. Sa requête est basée sur la décision du tribunal de Floride, qui s'appuie sur la loi concernant les héritages frauduleux, qui dit que si personne ne porte plainte en dedans de deux ans, les frères et sœurs de Stella peuvent légalement conserver toute propriété même volée dont ils ont hérité. Stella Kerouac était décédée en 1990, et Janet Kerouac entama sa poursuite contre les Sampas en 1994 dès qu'elle découvrit la fausse signature de sa grand-mère sur le testament.*

Coup de théâtre : au moment où Paul Blake II et son fils, Paul III, s'apprêtaient à signer l'entente avec les Cassady, entente préparée par Maître Toberoff, ils en furent empêchés par Bill et Alan Wagner (les avocats qui gagnèrent le verdict final de faux contre les Sampas*). Les Wagner, père et fils, déclarent qu'ils sont seuls à avoir droit à la *Lettre* qui, selon eux, revient aux

véritables héritiers Kerouac, soit ceux de Gabrielle qui est morte sans laisser un testament valide. Ses héritiers légitimes, s'il n'y avait pas eu de faux testament, aurait été la famille Blake ainsi que les héritiers de Janet. La situation devient problématique car la position des Wagner oppose maintenant Kerouac contre Cassady. Les Blake m'ont assuré qu'ils ne veulent pas lutter contre les enfants du meilleur ami de Jack. Ce serait vraiment terrible, à *tout point de vue* : financier, éthique, historique, si les familles de deux grands amis et collaborateurs devaient s'affronter en cour. Pendant ce temps, John Sampas et Jean Spinosa insistent chacun sur leur droit exclusif à la *Lettre*.

Conclusion, la bataille est loin d'être terminée; elle ne fait que commencer.

Je vous tiendrai au courant des développements de cette histoire.

*Voir *Le Trésor* #114, résumé en 36 points de la lutte de Janet Kerouac contre la famille Sampas dans la succession de son père.



IN MEMORIAM



BRESSE, JACQUELINE GAILLAND (1932-2015)

À l'hôpital Saint-François-d'Assise à Québec, le 30 janvier 2015, à l'âge de 82 ans, est décédée dame Jacqueline Gailland, épouse de feu Robert Bresse. Elle était la fille de feu Bernadette Kirouac et de feu Louis Gailland; **(et la petite-fille d'Eusèbe Kirouac, GFK 01421)**. Une liturgie de la Parole a eu lieu le 7 février 2015 à Saint-Émile (Québec). Ses cendres ont été déposées au cimetière Saint-Charles à Québec. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Louise (Gilles Moreau), Linda (Kevin Jollotta), Richard (Manon Lemieux), André; ses petits-enfants: Alexandre, Guillaume et Maude, Samuel et Lexane. Elle était la sœur de feu André Gailland (Georgette Bélanger).

GAGNON, PAUL-ÉMILE (1923-2015)

Le 31 janvier 2015, est décédé au Centre de santé et de services sociaux de Jonquière, à l'âge de 91 ans et quatre mois, Paul-Émile Gagnon, époux de feu Irène Fortin. Les funérailles ont eu lieu le 7 février 2015 à la Résidence funéraire du Saguenay. Les cendres ont été déposées au columbarium St-Dominique. Il était le fils de feu **Annie Kirouack (GFK 02443)** et de feu Joseph-Edmond Gagnon. Il laisse dans le deuil ses enfants: Jacques Gagnon (Liliane Gravel), Ginette (Michel Paradis), Carole (Guy Fraser), Marthe, Marcel (Josiane Simon); ses petits-enfants: Audrey, Marilyne, Nadine, Cynthia, Yann, Amélie, Karine, Simon, Marick; ses arrière-petits-enfants: Arielle, Annaève, Alexanne, Justin, Thomas, Jessie, Éliane, Laurie,

Laurence et Alexandra. Il était le frère de: feu Jacques Gagnon (Claire Tremblay), feu Gemma (feu Jos Muckle), feu Domitien (Hortense Hébert), feu Jeanne-d'Arc, feu Rita (feu Paul-Armand Gagnon), feu Georgette (feu Claude Desmeules), Marguerite (feu André Pronovost), Victorien (feu Charlotte Bouchard), Guy (feu Hermance Boivin).

HOUDE, PIERRE (1947-2015)

Le 4 janvier 2015, à l'Unité de soins palliatifs de l'Hôtel-Dieu de Québec, est décédé à l'âge de 67 ans Pierre Houde, fils de feu Cécile Bédard et de feu Louis-Joseph Houde. Une liturgie de la Parole a été célébrée à la Coopérative funéraire des Deux Rives à Québec le 11 janvier 2015. L'inhumation sera faite ultérieurement dans l'intimité. Pierre Houde laisse dans le deuil ses sœurs et son frère: Danielle (feu Jean-Luc Dutil), Yves-Denis (Michèle Bédard) et **Sylvie (René Kirouac, GFK 02241)**, trésorier de l'AFK.

KEROUAC, JOAN T. MEISTERLING (1931-2015)

Le 8 janvier 2015, à l'âge de 83 ans, Joan T. Kerouac de Kankakee, Illinois, est décédée à la résidence River North Nursing Home à Bradley, Illinois. Née le 3 décembre 1931, elle était la fille d'Alice et Harold Meisterling. Joan avait épousé **Vernon E. Kerouac (GFK 02738)** le 11 novembre 1948 à Manteno. Vernon est décédé le 20 septembre 1997. Elle laisse dans le deuil deux filles et trois fils: Diane Holley (Rob), Rita Juckett (Jeff), Thomas Kerouac (Misty), Dale Kerouac (Laura), Robert Kerouac (Joady); dix petits-enfants et huit arrière-petits-enfants.

KIROUAC, GILBERT (1945-2014)

Le 15 décembre 2014, à l'âge de 69 ans, est décédé Gilbert Kirouac (GFK 01393). Il laisse dans le deuil son épouse des quarante-huit dernières années Micheline Laramée. Il laisse également dans le deuil ses trois enfants Claude, Linda et Stéphane, ses petits-enfants et son arrière-petite-fille ainsi que ses frères et sœurs. Une réunion de prières à la chapelle du Complexe Funéraire Yves Légaré de LaSalle (Québec) a eu lieu le 19 décembre 2014.

LAROUCHE, LOUIS- GEORGES (1957-2014)

À l'unité de soins palliatifs du CSSS de Trois-Rivières, Centre hospitalier régional, le 27 décembre 2014, est décédé à l'âge de 57 ans, Louis-Georges Larouche, époux de **Suzanne Kirouac (GFK 00330)**. Monsieur Larouche laisse dans le deuil, outre son épouse Suzanne Kirouac, ses enfants: Benoit et Stéphanie Larouche; son père Albert Larouche; sa mère Thérèse Dupuis; ses frères, sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs: Claude Larouche (Renée Cardinal), Gilles Larouche (Johanne Hamel), Laurent Larouche, Suzanne Larouche, **Pierre Kirouac (ancien président de l'AFK)**, Jules Kirouac (Suzanne Lemay), Céline Kirouac, Hélène Kirouac, **Louis Kirouac (ancien responsable de l'AFK pour la région de Montréal)** (Janine Lemay), Claude Kirouac (Louise Richard).

**LEMAY, GÉRARD (GERRY)
(1920-2014)**

Au CSSS de Trois-Rivières, Centre hospitalier régional, le 17 décembre 2014, est décédé à l'âge de 94 ans, entouré de sa fille Suzanne, M. Gérard (Gerry) Lemay, époux de feu Jacqueline Gougeon. Il était le fils de feu Joséphine Dorion et de feu Dominique Lemay ainsi que le dernier survivant d'une famille de dix-sept (17) enfants. Il laisse dans le deuil ses deux filles, Nicole et **Suzanne (Jules Kirouac GFK 00322)**, ses enfants David Kirouac et Caroline Kirouac. Les funérailles ont eu lieu à l'église Sainte-Catherine-de-Sienne à Trois-Rivières le 3 janvier 2015. L'inhumation sera effectuée à une date ultérieure au Cimetière St-Michel de Trois-Rivières.

**MASSON, LAURENT
(1922-2014)**

À l'Hôpital St-Sacrement de Québec, le 4 décembre 2014, à l'âge de 92 ans et quatre mois, est décédé Laurent Masson, **époux de Simone Kirouac (GFK 00539)**. Né à Québec le 17 juillet 1922, il était le fils de feu Maria Chamberland et de feu Oscar Masson. À sa mémoire a eu lieu une cérémonie d'au revoir en la Chapelle de la Coopérative Funéraire La Seigneurie le 12 décembre 2014. Ses cendres seront déposées au cimetière Belmont à une date ultérieure. Outre son épouse Simone, il laisse dans le deuil ses enfants : Denise, Pierre (Line Boucher); ses petites-filles : Marie-Sophie (David Bisson), Amélie (François Beaulieu); son arrière-petite-fille Jeanne; ses deux sœurs : Jeanne d'Arc, Lucille; de la famille Kirouac : Gabriel, Jean-Marie et Thérèse.

**MOREAU KIROUAC, YVETTE
(1921-2014)**

À l'Hôpital Saint-Sacrement à Québec, le 13 décembre 2014 à l'âge de 93 ans, est décédée Yvette Moreau, **épouse de feu Martin Kirouac (GFK 02258)**. Elle laisse dans le deuil, ses filles : Lyse (Renaud St-Pierre) et Yolande (Réal Bourgault); ses petites-filles : Nathalie (Jean-François R. Gagné) et Julie Grandmaison (Navuth Eap); ses arrière-petits-enfants : Coralie, Mathis et Antoine Gagné; Liam, Jacob et Nylah Eap. Son service religieux a été célébré le 2 janvier 2015 en l'église Notre-Dame-de-Bonsecours à L'Islet suivi de l'inhumation au cimetière paroissial.

**NADEAU-PARÉ, GEMMA
(1923-2015)**

À l'Hôpital de Thetford Mines, le 18 janvier 2015, est décédée à l'âge de 91 ans et trois mois, Gemma Nadeau, fille de feu Émile Nadeau et de feu Florence Lessard, épouse de feu Jean-Denis Paré et amie de feu Henri-Paul Jacques. Elle laisse dans le deuil ses enfants: André (Monique Bolduc), Luc (Diane Vallée), Yolande (Robert Boulé), Daniel (Colette Lemieux) et **Lucie (Yves Kirouac, fils de Gabriel Kirouac, GFK 00541)**; ses treize petits-enfants; ses dix-huit arrière-petits-enfants.

**STEINFADT, DONALD G.
(1934-2015)**

Le 16 janvier 2015, à l'âge de 80 ans, à l'hôpital Grundy County Memorial, est décédé G. Steinfadt. Les funérailles eurent lieu le 19 janvier 2015, à l'église luthérienne St. John à Reinbeck, Iowa. Un enterrement privé a suivi la cérémonie. Donald est né le 28 septembre 1934 à LeMars, Iowa,

fils de Herman et Dora (née Andressien) Steinfadt. Donald a servi dans la Marine américaine et participa à la guerre de Corée. Il épousa **Virginia Curwick** le 19 décembre 1961 à Jackson, MN. Ils eurent deux fils, Scott et Jim. Donald a travaillé comme opérateur de machinerie lourde pendant de nombreuses années. Il travailla pour la compagnie de construction Dave Schmitt. Donald laisse dans le deuil, son épouse depuis 53 années, Virginia; deux fils, Scott (Sandy) et Jim Steinfadt; cinq petits-enfants; son frère, Marlan Steinfadt, et sa sœur, Gladys Kock. L'ont précédé, ses parents, son frère, Harold et trois sœurs: Betty, Delores and Joyce.

**VAILLANCOURT, JACQUES
(1938-2015)**

À la maison Marie-Élisabeth, le 28 janvier 2015, à l'âge de 76 ans et huit mois est décédé Jacques Vaillancourt, époux d'Elmina Allard, fils de feu Joseph Vaillancourt et de feu Georgianne Dubé. M. Vaillancourt était ingénieur. Une célébration commémorative pour souligner son décès a eu lieu le 31 janvier 2015 en la chapelle du mausolée St-Germain de Rimouski (Québec) et l'inhumation aura lieu au printemps aux jardins commémoratifs St-Germain de Rimouski. Il laisse dans le deuil son épouse Elmina, ses enfants Éric, Annie (Alain Brassard, fils de **Réjean Brassard et de Thérèse Kirouac GFK 01312**) et Luc; ses petits-enfants : Samuel, Jérémie et Élodie.

NOS CONDOLÉANCES LES PLUS SINCÈRES AUX FAMILLES ÉPROUVÉES

GÉNÉALOGIE / ET PAGE DU LECTEUR

La base de données généalogiques informatisées de l'Association contient un certain nombre de personnes pour lesquelles les noms des conjoints ou des parents de ceux-ci nous sont inconnus, incomplets ou absents. Les réponses aux questions posées nous permettront de compléter les données.

*Merci
François Kirouac*

Question 486

Quel est le nom des parents de Nicolas Reed, deuxième conjoint de Linda Kirouac, fille de Fernand Kirouac et d'Irène Robichaud et petite-fille de Rosario Kirouac et Jeanne Vallée?

Question 487

Quel est le nom des parents de Michel Love, premier conjoint de Linda Kirouac, fille de Fernand Kirouac et d'Irène Robichaud et petite-fille de Rosario Kirouac et Jeanne Vallée?

Question 488

Quel est le nom des parents de Rose Boisy, deuxième épouse d'Alfred Hurtubise qui avait épousé Germaine Kirouac (GFK 00842) en premières noces en 1913? Le deuxième mariage d'Alfred Hurtubise a eu lieu le 28 septembre 1950 à Montréal.

Question 489

Quel est le nom des parents de Medhi George, époux de Caroline Kirouac (GFK 00323) et dont le mariage a eu lieu en France? Quelle est aussi la date de leur mariage?

Question 490

Quel est le nom des parents de Jeannine Lemay, épouse de Louis

Kirouac (GFK 00327)? Quels sont aussi l'endroit et la date de leur mariage?

Question 491

Quel est le nom des parents de John Diehsner, deuxième époux de Lorraine Jalbert, fille de Walter Wilfrid Jalbert et de Lillian Kirouac (GFK 01547)? Quel est aussi l'endroit de leur mariage qui a eu lieu le 10 septembre 1988?

Question 492

Quel est le nom de la mère de Lisa Bowen, épouse de Joseph Deschênes, fils d'Antoine Deschênes et de Marguerite Keroack (GFK 01245)?

Question 493

Quel est le nom de la mère de Derry Vale, époux de Carmen Deschênes, fille d'Antoine Deschênes et de Marguerite Keroack (GFK 01245)?

Question 494

Quel est le nom de la mère de Dave Rokos, époux de Suzanne Deschênes, fils d'Antoine Deschênes et de Marguerite Keroack (GFK 01245)?

Question 495

Quel est le nom de la mère de Todd Buehrer, époux de Margo Joly, fille Charles-Émile Joly et de Simonne Keroack (GFK 01236)?

Question 496

Quel est le nom des parents d'Esther Muirhead, épouse de Grégoire Joly, fils Charles-Émile Joly et de Simonne Keroack (GFK 01236)?

Question 497

Quel est le nom des parents de Ruth Falkingham, épouse de Robert Joly, fils Charles-Émile Joly et de Simonne Keroack (GFK 01236)?

Question 498

Quel est le nom des parents de Richard Brooks, époux de Barbara A. Kerouac, fille d'Armand Kerouac et Grace Sullivan et petite-fille de Joseph Kerouac et Léontine Rouleau (GFK 01362)?

Question 499

Quel est le nom des parents de Grace Sullivan, épouse d'Armand Kerouac fils de Joseph Kerouac et Léontine Rouleau (GFK 01362)?

Question 500

Quel est le nom des parents de Francis Marin, deuxième époux de Monique Kirouac (GFK 00665), fille de Jean-Yves Kirouac et de Claire Robert? Quel est aussi l'endroit de leur mariage qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2006?

Question 501

Quels sont les prénoms du premier et du deuxième époux de Theresa Kirouac, fille de Donald Kirouac et de Dorothy Elizabeth Wills et petite-fille d'Henri Kirouac (GFK 01047) et de Corinne Ouellet? Leur patronyme respectif est Lowell et Keating. De plus quels sont les noms des parents de chacun d'eux?

Question 502

Quel est le prénom de l'époux de Louiselle Verville, fille d'Émile Verville et d'Isabelle Kirouac (GFK 00773)? Son patronyme est Boulanger.

Envoyez-nous vos questions à caractère généalogique et nous chercherons à y répondre.

Nous publierons volontiers les résultats dans un Trésor ultérieur.

La rédaction

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES KIROUAC 2014-2015

PRÉSIDENT

François Kirouac (00715)
31, rue Laurentienne
Saint-Étienne-de-Lauzon
(Québec) G6J 1H8
Téléphone : (418) 831-4643

1^{ÈRE} VICE-PRÉSIDENTE SECRÉTAIRE DE RÉUNION

Céline Kirouac (00563)
1190, rue de Callières
Québec (Québec) G1S 2B4
Téléphone : (418) 527-9858

2^E VICE-PRÉSIDENT

Marc Villeneuve
140, rue de la Victoire
Chicoutimi (Québec) G7G 2X7
Téléphone : (418) 549-0101

TRÉSORIER

René Kirouac (02241)
3782, Chemin Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 1T5
Téléphone : (418) 653-2772

CONSEILLÈRE

Marie Kirouac (00840)
1039, rue Raoul-Blanchard
Québec (Québec) G1X 4L2
Téléphone (418) 871-6604

CONSEILLÈRE

Marie Lussier Timperley
127, chemin Schoolcraft
Potton (Québec) J0E 1X0
Téléphone (450) 292-4247

CONSEILLÈRE

Mercédès Bolduc
140, rue de la Victoire
Chicoutimi (Québec) G7G 2X7
Téléphone : (418) 549-0101

CONSEILLER

André Kirouac (02252)
11, rue du Plateau
Lévis (Québec) G6V 7X3
Téléphone (418) 922-4923

CONSEILLER (ÈRE)

Vacant

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES KIROUAC

Région 1

QUÉBEC, BEAUCÉ-APPALACHES

Marie Kirouac (00840)
1039, rue Raoul-Blanchard
Québec (Québec) G1X 4L2
Téléphone (418) 871-6604

Région 2

MONTRÉAL, OUTAOUAIS, ABITIBI

Poste vacant

Région 3

CÔTE-DU-SUD,
BAS-SAINT-LAURENT,
GASPÉSIE ET MARITIMES

Lucille Kirouac (01307)
123, Chemin Rivière-du-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Téléphone : (418) 259-7805

Région 4

MAURICIE, BOIS-FRANCS,
CANTONS-DE-L'EST

Renaud Kirouac (00805)
9, rue Leblanc, C.P. 493
Warwick (Québec) J0A 1M0
Téléphone : (819) 358-2228

Région 5

SAGUENAY, LAC-SAINT-JEAN

Mercédès Bolduc
140, rue de la Victoire
Chicoutimi (Québec) G7G 2X7
Téléphone : (418) 549-0101

Région 6

ONTARIO ET
PROVINCES DE L'OUEST

Georges Kirouac (01663)
23, Maralbo Ave. E.
Winnipeg (Manitoba) R2M 1R3
Téléphone : (204) 256-0080

Région 7

ÉTATS-UNIS / USA

EASTERN TIME ZONE

Mark Pattison
1221, Floral Street NW
Washington, DC 20012 - USA
Telephone : (202) 829-9289

CENTRAL TIME ZONE

Greg Kyrouac (00239)
P. O. Box 481
Ashland, IL 62612-0481 - USA
Telephone: (217) 476-3358

COMITÉS PERMANENTS DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES KIROUAC

LE TRÉSOR DES KIROUAC

Responsable Marie Kirouac

Rédaction et production du bulletin
(par ordre alphabétique)

LeRoy Roger Curwick
François Kirouac
Jacques Kirouac
Marie Kirouac
Greg Kyrouac
Marie Lussier Timperley

MÉDIAS SOCIAUX

André Kirouac

HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE

Responsable François Kirouac

(par ordre alphabétique)
Céline Kirouac
François Kirouac
Greg Kyrouac
Lucille Kirouac

BOUTIQUE SOUVENIRS ET LIVRES

Poste vacant

PRODUITS ET ARCHIVES AUDIOVISUELLES

Vacant

OBSERVATOIRE JACK KEROUAC

Responsable : Éric Waddell

OBSERVATOIRE MARIE-VICTORIN

Responsable : Lucie Jasmin

SITE WEB

Webmestre : Réjean Brassard

Notre devise

Fierté Dignité Intégrité



Fondation : 20 novembre 1978

Incorporation : 26 février 1986

Membre de la

*Fédération des associations de familles
du Québec depuis 1983*

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner à l'adresse suivante :

Fédération des associations de familles du Québec

C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4C6

IMPRIMÉ—PRINTED PAPER SURFACE

*Alexandre
Le Bihan*

*Maurice Louis
Le Bris De La Roche*

Alexandre De La Roche

ÉTIQUETTE ADRESSE

**RASSEMBLEMENT 17-18 JUILLET 2015
VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN
DRUMMONDVILLE (QUÉBEC)
Programme provisoire en page 21**

Pour nous joindre ou être informé de nos activités

Siège social
3782, Chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
Canada G1W 1T5

Site Internet
www.familleskirouac.com
Courriel : afkirouacfa@hotmail.com

Responsable du recrutement :
René Kirouac
Téléphone : (418) 653-2772

SERVICE DE BULLETIN PAR COURRIEL

LE TRÉSOR EXPRESS

**Pour recevoir les bulletins d'information de l'Association des familles Kirouac inc.,
communiquez votre adresse courriel à :**

afkirouacfa@hotmail.com

C'EST GRATUIT